TABLE DES MATIÈRES

Mot du président **2**

Mot du directeur général **4**

Conseil d'administration **6**

Employés de la Fédération **8**

Activités de mise en marché **9**

Faits saillants 10

Règlement de mise en marché des pommes 14

Convention de mise en marché 16

Campagne de promotion Pommes Qualité Québec 21

Activités générales **27**

Plan stratégique de la filière pomicole québécoise 2010-2015 28

Sécurité du revenu 29

Programme de « Modernisation des vergers d'arbres fruitiers au Québec » 31

Cahier des charges en production fruitière intégrée (PFI) 33

Implication au niveau canadien 33

Salubrité à la ferme (CanadaGAP) 34

Recherche 35

Environnement et protection de la santé 37

Information et communication 37

Méritas 38

Activités de représentation 39

Suivi des résolutions 40

40 ans de la Fédération **45**

Syndicats régionaux 2013-2014 49

MOT DU PRÉSIDENT

En ce 40e anniversaire d'existence de la Fédération des producteurs de pommes du Québec, je tiens à souligner tout le travail accompli depuis ce temps et à féliciter ceux qui y ont contribué. Les pomiculteurs québécois ont vu la nécessité, il y a 40 ans, de se regrouper pour faire avancer le secteur, d'améliorer les conditions de production et ultimement d'établir des règles de mise en marché par le biais d'un Plan conjoint. Ils avaient vu juste. Ce regroupement est d'autant plus important aujourd'hui dans le contexte de la mondialisation. Il est essentiel de travailler collectivement et d'agir pour assurer la pérennité de la pomiculture. En ce sens, voici les dossiers travaillés par la Fédération, où beaucoup d'énergie a été consacrée et les enjeux auxquels nous devrons faire face ensemble.

Lors de notre dernière assemblée générale annuelle, vous formuliez, avec un vote de 56 %, le désir de mettre en place un mécanisme de mise en marché équitable. Vous aviez déjà démontré votre accord, lors de l'assemblée générale extraordinaire en juin 2012, avec un vote dans la même proportion. Lors de l'AGA de 2011, vous aviez demandé une réflexion sur ce projet. Malgré la requête provenant des producteurs et les résultats obtenus lors des votes, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a refusé la mise en place de ce projet. Nous croyons que la réflexion sur ce projet doit se poursuivre, car nous devons collectivement permettre une équité entre les prix des pommes vendues à l'automne et réfrigérées et celles en atmosphère contrôlée.

Au cours de la dernière année, la Fédération a talonné le gouvernement pour obtenir d'une part les statistiques du programme de « Modernisation des vergers d'arbres fruitiers au Québec » et d'une autre le prolongement de ce programme. Nous avons reçu dernièrement les statistiques sur le nombre d'arbres arrachés et replantés, mais nous sommes toujours en attente des chiffres sur les déboursés monétaires du programme par année financière. Une rencontre a eu lieu avec les représentants du cabinet du ministre le 4 décembre 2013 et nous avons obtenu un engagement de leur part pour analyser le dossier.

L'an dernier, nous vous expliquions l'intention du gouvernement fédéral d'abolir la Loi des produits agricoles du Canada qui abroge les mesures réglementaires relatives aux normes d'emballages. Ce changement amenait la suppression des exemptions ministérielles pour le marché des pommes à l'état frais. La Fédération, en collaboration avec le Conseil canadien de l'horticulture et l'Union des producteurs agricoles et les fédérations spécialisées, a fait valoir l'importance des exemptions pour l'industrie au Québec. Elles permettent, entre autres, de prioriser les pommes du Québec et de s'assurer du bon fonctionnement de notre mise en marché ordonnée avec le respect des dates de mise en marché. Aux dernières nouvelles, l'Agence canadienne d'inspection des aliments continue de collaborer avec l'Agence des services frontaliers et d'analyser les impacts pour les secteurs touchés.

Il est également important de travailler collectivement avec l'ensemble des acteurs de l'industrie. En 2010, la Table filière pomicole a élaboré son plan stratégique et celui-ci est déjà à mi-parcours. Le but premier de ce plan stratégique est de rassembler l'industrie afin d'optimiser la chaîne de valeur aux fins d'offrir des pommes de qualité supérieure répondant aux exigences des marchés pour ainsi garantir la prospérité du secteur. Plusieurs objectifs secondaires sont ciblés, visant essentiellement à améliorer la productivité et la qualité dans la production pomicole, l'entreposage et l'emballage, afin de mieux combler les demandes du marché et d'assurer la pérennité du secteur. La Fédération est consciente qu'il reste encore de nombreuses actions à réaliser et continuera de jouer un rôle proactif. Il est impératif de rallier tous les acteurs de la chaîne de production autour d'une même vision et stratégie de mise en marché du « label » Pommes Qualité Québec. Les réalisations jusqu'à maintenant ont fait en sorte que notre marque de commerce Pommes Qualité Québec est reconnue auprès des consommateurs comme étant le deuxième « label » qualité au Québec[1]. Il faut que nous soyons de fiers ambassadeurs de Pommes Qualité Québec et continuions d'influencer les autres acteurs pour qu'ils le privilégient également. Ainsi, nous serons encore plus fort vis-à-vis la compétition.

1 Source : Étude de la Chaire Bombardier de gestion de la marque et de l'Unité mixte de recherche Moisa sur les labels de qualité en 2012. www.gestiondelamarque.com

L'adoption de la Politique gouvernementale de souveraineté alimentaire vient appuyer le travail effectué pour valoriser Pommes Qualité Québec avec la Table filière. Bien que les données Nielsen démontrent une augmentation entre 2000 et 2012 des ventes de pommes du Québec dans les grandes bannières, il ne faut pas diminuer nos efforts. Il faut assurer la place des pommes du Québec sur les tablettes, et ce, en démontrant la valeur ajoutée de notre produit.

Enfin, la Fédération, telle que présentée dans les assemblées régionales, poursuit la modernisation de sa structure. Cette action a été entreprise suite à la résolution adoptée au Congrès général 2010 de l'UPA. La Fédération propose principalement trois éléments :

- Demeurer une fédération et de conserver les syndicats spécialisés;
- Modifier le nom de la Fédération pour : Les producteurs de pommes du Québec;
- Revoir le découpage territorial (fusion de deux syndicats).

La présente assemblée servira de discussion à ce sujet afin de donner un mandat à la Fédération et lors de l'assemblée en 2015 les changements décidés seront adoptés et mis en application.

Encore une fois, merci aux administrateurs, membres des différents comités, ainsi qu'à la permanence de la Fédération pour leur travail à l'avancement des dossiers et au bon fonctionnement de notre organisation. Je nous souhaite encore bien des 40 ans aussi prolifiques.

Mario Bourdeau
Président

MOT DU DIRECTEUR

À chacune des assemblées générales, la Fédération des producteurs de pommes du Québec dépose son rapport d'activités du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec dans lequel on retrouve le bilan de l'ensemble des travaux effectués au cours de la dernière année.

Les actions décrites découlent des orientations que les producteurs ont formulées en assemblées et reflète le travail accompli sur les grands dossiers qui sont traités au sein de votre Fédération.

Les principaux dossiers

À la lecture du rapport annuel, vous serez à même de constater l'ouvrage exécuté par votre équipe d'élus et d'employés. Tout au long de l'année, ils ont œuvré ensemble, sur plusieurs dossiers de fond. Nous pensons, entre autres, à l'amélioration des prix de marché de vos produits en se servant de la Loi de la mise en marché des produits agricoles du Québec. Le travail s'est fait en collaboration avec les partenaires de notre industrie, la recherche, l'environnement, et en s'assurant que l'appui financier du programme de Modernisation des vergers corresponde aux besoins des producteurs. La Fédération fait avancer les dossiers qui vous concernent.

Certaines activités ont marqué notre vie syndicale, la dernière année aura constitué un moment décisif au niveau du coût de production de la pomme tardive 2011. Les membres du comité du coût de production de la Fédération ont investi beaucoup de temps au dossier de l'étude réalisée par le CECPA. Une discussion très fructueuse a eu lieu entre les représentants de la Fédération et le CECPA qui a la responsabilité d'établir les coûts de production de tous les secteurs qui sont sous ASRA. Nous croyons que le nouveau modèle du coût de production reflète la réalité des entreprises pomicoles enquêtées en 2011. Nous tenons à remercier tous les producteurs dont les fermes ont été sélectionnées pour leur professionnalisme à répondre à l'ensemble des questions du CECPA. Présentement, le changement de garde à La Financière agricole du Québec favorise des discussions en partenariat avec les groupes qui représentent les clients de La Financière. Heureusement, M. François Gendron, vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a annoncé, le 20 décembre 2012, l'abolition définitive de la mesure du 25 %, ce qui est une très bonne nouvelle pour l'ensemble de l'agriculture. La Fédération ne conteste pas l'annualisation du modèle, mais trouve inadmissible de retirer la contribution du Plan conjoint pour la promotion et la recherche. Pourtant, tous reconnaissent que la promotion aide à faire connaître nos produits et stimule la demande. Elle permet d'obtenir de meilleurs prix du marché et abaisse les compensations du programme ASRA. Nous croyons que la demande de la résolution votée au Congrès de l'UPA en 2012 pour que le modèle du coût de production tienne compte des contributions de promotion et recherche sera en place prochainement.

Le dossier de la mise en marché équitable a monopolisé beaucoup d'énergie et de ressources pour la tenue des trois jours d'audiences devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Dans le rapport d'activités, nous vous faisons part de la décision de la Régie. Autant les administrateurs que le personnel ont été très déçus de la teneur des propos des régisseurs de la Régie dans cette décision. Tous reconnaissent le pouvoir d'approbation de cette dernière, laquelle jouit d'une large discrétion exercée en fonction des objectifs de la Loi prévue aux articles 1 et 5.

Restructuration du secteur

Au cours des dernières années, la Fédération a mis en place la gestion des inventaires avec les frais de mise en marché votés par les producteurs de pommes. Durant les sept dernières années, nous avons constaté une tendance à l'amélioration du revenu du minot global ainsi qu'une baisse du pourcentage de pommes destinées à l'état frais sur l'ensemble de la production de pommes du Québec et un volume assez constant autour de 2 à 2,2 millions de minots destinés à l'état frais. En 2012, l'ensemble des fermes pomicoles du Québec destinaient seulement **34,2 %** de leurs pommes à l'état frais. Comme vous le savez déjà, ce fût une année avec une récolte inférieure à la moyenne. Le

calibre des pommes dans trois variétés (McIntosh, Empire et Spartan) a été ajusté à la baisse à 2 3/8 pouces pour répondre aux besoins des consommateurs. Nous avons convenu de ces modifications de calibre avec nos partenaires; les emballeurs et les chaines alimentaires. Malgré ces ajustements, nous avons commercialisé seulement 1 707 425 minots de pommes tardives à l'état frais. Il faut convenir que le marché de la pomme de transformation n'a jamais offert des prix aussi hauts. L'année 2012 a été une très bonne année de ventes pour les producteurs. Le marché exige de plus en plus une diversité de variétés et de saveurs ainsi qu'une fermeté exemplaire. Il est impensable maintenant de commercialiser des pommes entreposées sous A.C. sans Smartfresh ou toute nouvelle technologie qui permet de conserver la fermeté. Un défi important attend l'ensemble du secteur afin d'assurer sa pérennité, car la nouvelle enquête du coût de production 2011 effectuée par le CECPA a démontré une diminution du pourcentage de qualité de la pomme destinée à l'état frais par rapport à l'ensemble des pommes vendues.

Le plan stratégique du secteur pomicole nous permettra de nous distinguer par rapport à la concurrence des pommes en provenance de l'étranger et des autres fruits sur nos marchés. Il est donc essentiel de travailler en partenariat avec l'ensemble des intervenants de la filière pour trouver des idées novatrices pour la commercialisation de la pomme et de maintenir la rentabilité de tous les maillons de la filière pomicole. Notre projet de positionnement qualité/valeur de Pommes Qualité Québec, davantage détaillé dans ce rapport d'activités, a permis de développer un plan de communication pour l'ensemble de la filière. Il sera important dans les prochaines années que tous les maillons du secteur contribuent à la réalisation de celui-ci.

En terminant, nous croyons que la solidarité et les actions collectives sont plus que jamais nécessaires en cette ère de mondialisation. Je tiens à remercier tous les pomiculteurs et pomicultrices qui donnent vie à la Fédération et particulièrement aux membres du conseil d'administration sous la présidence de M. Mario Bourdeau.

Je veux également remercier votre équipe des employés qui, par leur engagement et leur expertise, concrétisent les orientations prises par les instances de votre Fédération. Ce travail d'équipe est le reflet de notre organisation, de notre fonctionnement. Notre équipe s'est renouvelée en 2013, faisant suite au départ à la retraite de Mme Diane Allie en juin dernier et celui de M. Éric Beaudin qui a relevé un nouveau défi à l'UPA. Je tiens à les remercier pour leur contribution au développement de la Fédération et souhaite la bienvenue à nos nouvelles venues Mmes Catherine Kouznetzoff et Caroline Gosselin.

Merci et bonne délibération!

Le directeur général,

Daniel Ruel, agronome

Nombre de rencontres du :
Comité d'administration : 10
***Conseil exécutif :* 7**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans l'ordre habituel:
Stéphanie Levasseur (Missisquoi Estrie), vice-présidente, membre de l'exécutif
Mario Bourdeau (Sud-ouest de Montréal), président, membre de l'exécutif
Paul-Martin Roy (Missisquoi Estrie), substitut
Robert Babeu (Vallée Montérégienne), membre de l'exécutif
Yvan Duchesne (Vallée Montérégienne)
Éric Rochon (Laurentides)
François Turcotte (Québec), membre de l'exécutif
François Blouin (Québec)
Gérald Lussieur (Sud-ouest de Montréal)
Absents de la photo:
Éric St-Denis (Laurentides), membres de l'exécutif
Monique Audette (Missisquoi Estrie)

LISTE DES DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA FÉDÉRATION

Comité finances (N^{bre} : 1)
Mario Bourdeau (P)
Stéphanie Levasseur
Éric St-Denis

Comité coût de production et sécurité du revenu (N^{bre}: 12)
Sylvain Caouette (P)
Paul-Martin Roy
Gérald Lussier
Éric St-Denis
Mario Bourdeau (au besoin)

Comité d'accréditation (N^{bre}: 1)
Gérald Lussier (P)
Éric St-Denis
François Turcotte

Comité gestion (N^{bre}:7)
Mario Bourdeau (P)
François Turcotte
Robert Babeu
Éric St-Denis
Stéphanie Levasseur (S)

Comité discipline (N^{bre}: 3)
François Blouin (P)
Robert Babeu
Éric Rochon
Monique Audette, substitut

Comité HRI (N^{bre}: 1)
Stéphanie Levasseur (P)
Robert Babeu
Mario Bourdeau
François Blouin

Comité prix pomme – transformation (N^{bre}: 9)
Paul-Martin Roy (P)
François Turcotte
Marcel Mailloux
Érc Rochon
Gérald Lussier (S)

Comité de prix de pomme - état frais (N^bre: 12)
Mario Bourdeau (P)
François Turcotte
Robert Babeu
Éric St-Denis
Stéphanie Levasseur (S)

Comité PFI (N^bre: 1)
François Blouin
Yvan Duchesne
Mélanie Noël

Estimation de la récolte (N^bre : 1)
Gérald Lussier
Sylvain Caouette
Intervenants du secteur

Comité recherche (N^bre: 4)
François Blouin (P)
Gérald Lussier
Monique Audette
Yvan Duchesne

Comité de modernisation de la FPPQ (N^bre: 4)
François Turcotte (P)
Éric Rochon
Stéphanie Levasseur
Yvan Duchesne
Joël McKenzie

LISTE DES REPRÉSENTANTS DE LA FÉDÉRATION DANS DES COMITÉS EXTERNES

Table filière (N^bre: 1)
Mario Bourdeau
François Blouin
Mélanie Noël
Daniel Ruel

Réseau d'essai (RECUPOM) (N^bre: 2)
François Blouin
Gérald Lussier

CA Qualiterra inc. (N^bre: 1)
Daniel Ruel
François Blouin

CQH (N^bre: 10)
Stephanie Levasseur
Daniel Ruel
Mario Bourdeau (S)

Groupe d'experts en protection du pommier (N^bre: 3)
François Blouin
Mélanie Noël

Comité direction Table filière (N^bre: 5)
Mario Bourdeau
François Blouin
Daniel Ruel
Mélanie Noël

Comité national (N^bre : 10)
Stéphanie Levasseur
Mélanie Noël
Gérald Lussier (S)

Comité stratégie phytosanitaire et pesticides (N^bre: 1)
François Blouin
Gérald Lussier (S)

Légende:
N^bre: nombre
P: Président
S: Substitut

LES EMPLOYÉS DE LA FÉDÉRATION

LA PERMANENCE

Yvan St-Laurent
Inspecteur-vérificateur

Véronique Gagnon
Assistante comptable
(1 jour/sem.)

Geneviève Périgny
Technicienne aux communications

Caroline Gosselin
Commis de bureau

Daniel Ruel, agr.
Directeur général

Diane Parenteau
Secrétaire de direction

Catherine Kouznetzoff
Technicienne à l'information

Mélanie Noël, MBA, agr.
Conseillère au développement et à la recherche

LE SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

Véronique Gagnon, Assistante comptable

Michèle Lachapelle, Commis aux opérations

Nathalie Morin, Chef comptable

Une équipe de professionnels à votre service

ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE DE COMMERCIALISATION 2012-2013

La saison de commercialisation 2012-2013 a été exceptionnelle pour les producteurs de pommes du Québec puisque de nombreuses régions productrices de pommes dans le nord-est américain et en Ontario ont connu une diminution drastique de leur production. L'Ontario a produit une récolte équivalente à 17 % de sa récolte produite en 2011. L'État de Washington a connu pour sa part une récolte exceptionnelle avec 154 762 000 minots de pommes. Cela n'a pas empêché les producteurs de pommes québécois d'obtenir des prix record pour la pomme destinée à l'état frais et la pomme destinée à la transformation. Ainsi, les prix moyens payés aux producteurs ont été de 21,81 $/minot pour la pomme à l'état frais, 6,84 $/minot pour la pomme destinée à la transformation pour un prix global moyen de 12,08 $/minot (graphique 1).

Graphique 1. Prix moyens payés aux producteurs entre les années 2006 et 2012 pour la pomme à l'état frais, la pomme transformée ainsi que le prix global obtenu.

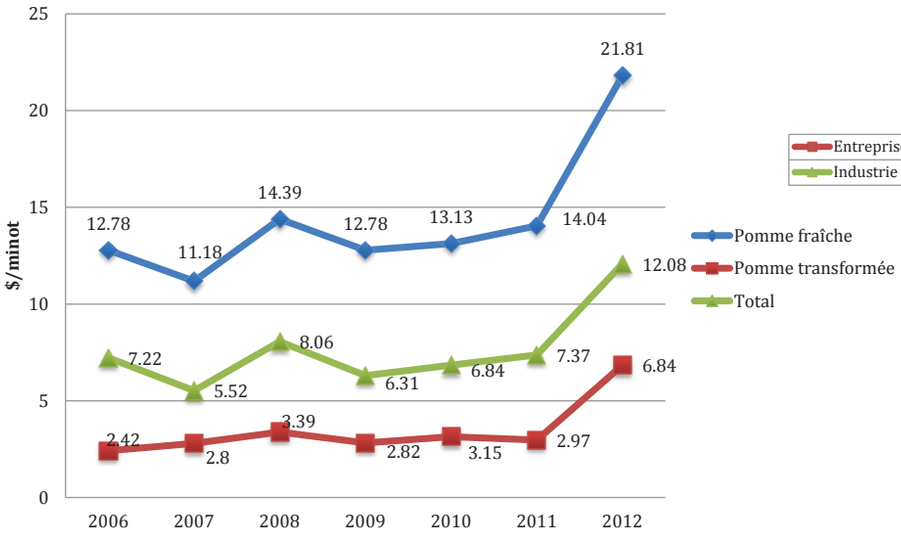

Source : FPPQ

Au niveau de la commercialisation, on constate qu'entre 1996 et 2012, il y a eu une tendance de diminution du pourcentage de qualité des pommes de variétés tardives produites (graphique 2). Durant l'année de commercialisation 2012-2013, le pourcentage de qualité des pommes destinées à l'état frais s'établit à 34 %, se comparant avec les années de commercialisation 2009-2010 et 2010-2011.

Graphique 2. Pourcentage de qualité des pommes de variétés tardives produites par les entreprises pomicoles entre 1996 et 2012.

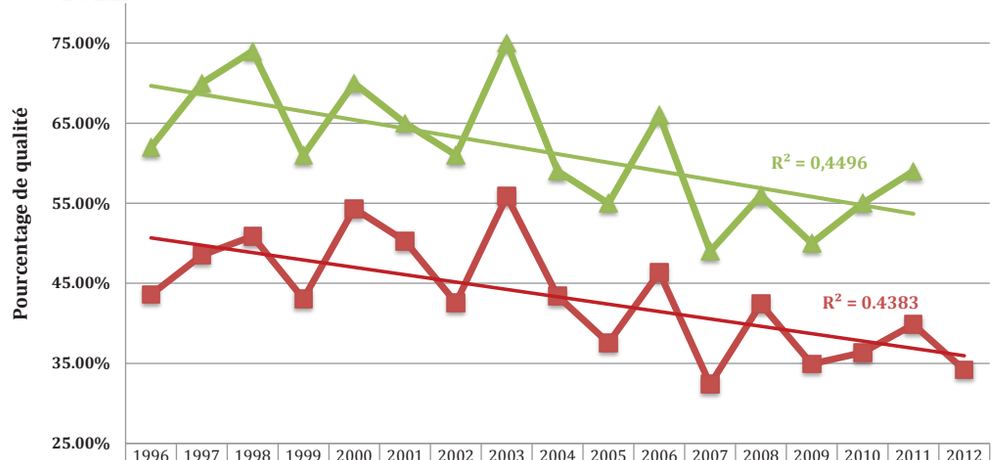

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Entreprises pomicoles	43.58	48.50	50.89	43.06	54.32	50.28	42.55	55.86	43.41	37.56	46.36	32.39	42.42	34.93	36.34	39.85	34.20
Industrie pomicole (ISQ)	62.00	70.00	74.00	61.00	70.00	65.00	61.00	75.00	59.00	55.00	66.00	49.00	56.00	50.00	55.00	59.00	

Source: Base de données de la FPPQ et de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Les données de l'ISQ incluent les pommes hâtives et font référence à la qualité des pommes avant classement.

Les constats pouvant expliquer cette tendance à la baisse sont:

- La mise en place de l'augmentation du calibre de pommes depuis l'année de commercialisation 2008-2009.
- L'augmentation de la fermeté à l'arrivée et à la sortie des postes d'emballage. Depuis la saison de commercialisation 2008-2009, on observe un impact sur la quantité de pommes mises en marché à l'état frais.

- L'introduction de nouveaux procédés au niveau de l'entreposage des pommes A.C., tel le 1-MCP qui exige des pommes de meilleure qualité avant l'entreposage.

Durant les années 2006 à 2012, le volume total est demeuré assez constant ainsi que les volumes de pommes fraîches entreposées en atmosphère contrôlée (graphique 3).

Graphique 3. Volumes de pommes tardives mises en marché à la récolte ou réfrigérées et en atmosphère contrôlée entre les années 2006 et 2012, excluant les ventes directes aux consommateurs.

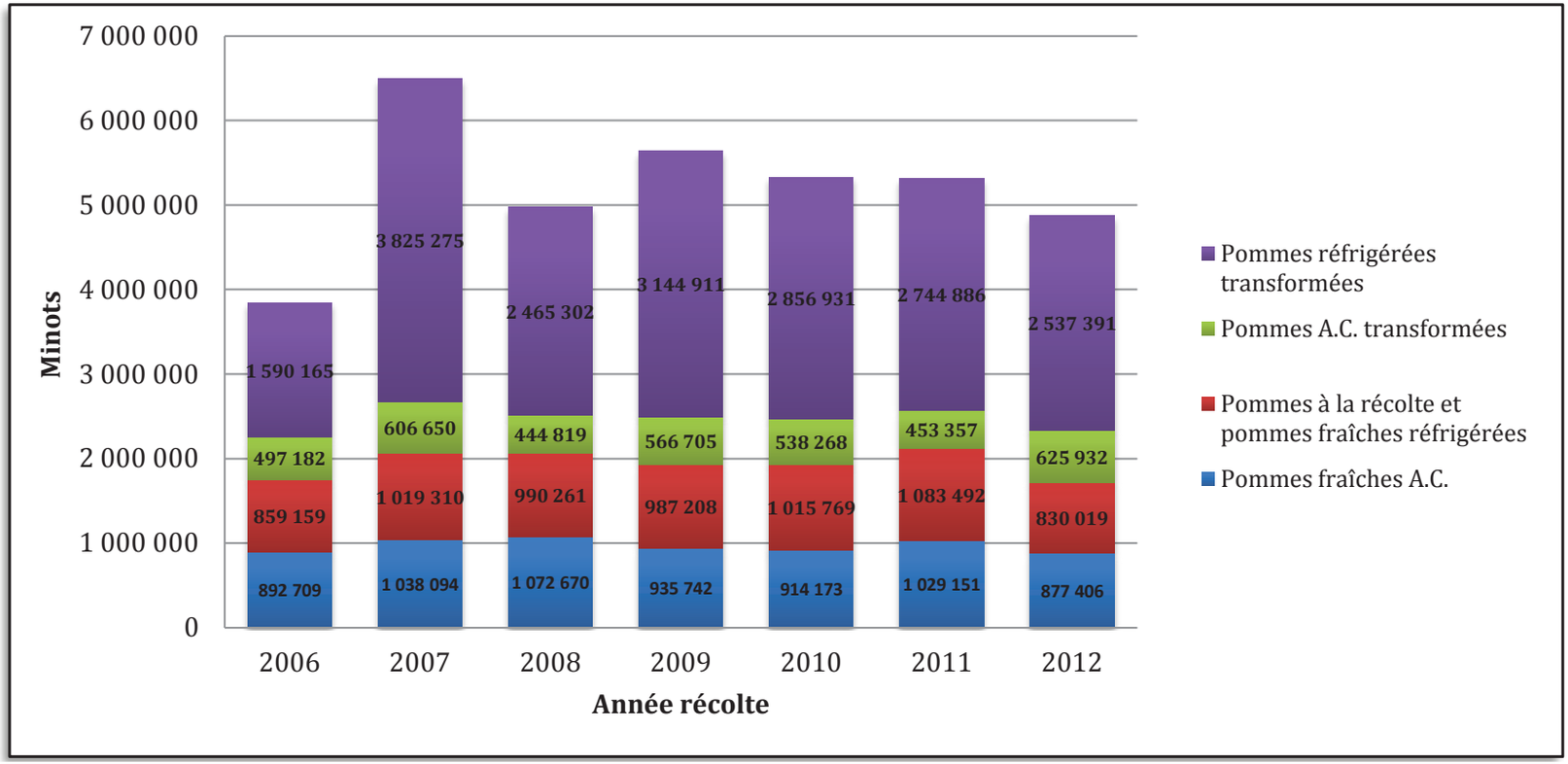

Source : Base de données de la FPPQ

Compétitivité du secteur pomicole canadien

Une étude de benchmarking a été réalisée par le Centre George Morris pour la Table filière horticole canadienne. L'étude avait pour objectif de comparer la performance actuelle de l'industrie canadienne de la pomme fraîche sur le marché canadien et sur les deux principaux marchés d'exportation (États-Unis et Royaume-Uni) par rapport à ses principaux concurrents. Afin de déterminer les raisons pour lesquelles les détaillants et grossistes choisissent des pommes canadiennes ou des pommes d'ailleurs, 43 entrevues ont été réalisées entre avril et juin 2012 (tableau 1).

Tableau 1. Entrevues complétées, par pays et rôles dans la filière.

Pays	Total	Fournisseur (Emballeur/Grossiste)	Détaillant	Expert de l'industrie
Canada	28	9 (1 spécialiste en HRI)	16 (12 détaillants, 4 indépendants)	3
États-Unis	6	4	1	1
Royaume-Uni	9	3	6 (détaillants)	

Les tendances de marché d'ici les 5 prochaines années

Selon les répondants, les tendances des prochaines années sont les suivantes. Pour les variétés, on peut s'attendre à ce que les détaillants soient de plus en plus intéressés par les variétés club puisqu'ils veulent se différencier de leurs concurrents. Cela leur permet en plus, de contrôler les normes de qualité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Les répondants ont mentionné que les consommateurs sont prêts à payer pour obtenir de la qualité, que les variétés les plus anciennes sont en déclin et que l'industrie doit trouver la prochaine nouvelle variété. On remarque aussi des changements au niveau des pratiques culturales avec de nouveaux systèmes qui permettent d'augmenter la mécanisation. On recherche des variétés qui s'emballent facilement. Au niveau de la commercialisation, on observe qu'il y a de plus en plus de consolidation et d'intégration verticale, il faudra développer des relations plus étroites entre les détaillants et les fournisseurs pour gérer les catégories. La tendance est d'offrir de nouveau des sacs et des produits emballés, afin de répondre, entre autres, aux considérations de sécurité alimentaire. Finalement, la concurrence internationale est en croissance.

Performance du Canada et de ses principaux concurrents

Le tableau 2 permet de comparer les résultats obtenus par l'industrie pomicole canadienne pour chacun des facteurs reliés aux décisions d'affaires par rapport à la performance des autres pays concurrents.

Tableau 2. Résultats obtenus par l'industrie pomicole canadienne face à ses principaux concurrents.

Facteur recherché	Importance pour une décision d'affaires (0-10)	Notez chaque pays pour ses compétences sur une échelle de 1 à 10							
		Canada	Chili	Chine	Nouvelle-Zélande	Afrique du Sud	É.-U. Ouest	É.-U. Est	Performance moyenne (tous les pays)
Commande de réapprovisionnement	9.8	6.9	6.7	7	6.7	7.6	8.4	7.9	7.3
Goût	9.7	8.0	7	5	7.9	7.6	8	7.2	7.2
Qualité globale	9.7	7.6	7.4	6.4	8.1	7.3	8.8	7.6	7.6
Volume	9.4	6.3	6.5	7	5.9	8.2	8.6	6.3	7
Fiabilité de l'approvisionnement	9.3	7.8	6.6	7.1	7.3	7.8	8.4	8	7.6
Traitement des commandes	9.1	7.7	6.6	7.6	7.1	8	8.7	7.9	7.7
Calibre/ consistance de calibre	9.1	7.5	7.2	7.7	6.8	7.4	8.8	8.5	7.7
Prix/ politique de prix	8.9	7.8	6.3	7.7	6.3	8.2	8	6.8	7.3
Variétés	8.7	5.9	6	2.4	7.5	6.1	8.4	5.7	6
Format d'emballage	8.5	7.2	6.9	5.7	7.3	6.3	8	6.5	6.8
Support interne	8.4	6.2	6.2	6	6.8	7.2	6.9	7	6.6
Innovation	8.3	4.8	5.2	3.4	7.6	5.6	7.6	5.2	5.6
Couleur/consistance de la couleur	8	7.6	7.8	7.7	6.8	6.4	9	8	7.6
Support pour la mise en marché($)	7.1	7.0	7	3.3	7.7	6.2	7.7	5.6	6.4
Gestion des catégories	6.6	4.3	5.5	2	6	3.5	7.1	3.8	4.6

En-dessous de la moyenne | Au-dessus de la moyenne

Les forces du Canada se situent au niveau du goût. Par contre, l'industrie canadienne obtient la plus faible note, avec la Chine, en ce qui concerne l'innovation. La Nouvelle-Zélande est vue par les répondants comme le pays le plus novateur grâce, entre autres, à son implication au niveau du développement variétal. L'État de Washington est perçu comme étant la région qui possède la plus grande capacité commerciale de l'industrie grâce à ses volumes, mais aussi à la volonté des emballeurs/grossistes de développer de nouvelles aptitudes.

Selon les répondants, les principales causes qui pourraient expliquer les retards du Canada face à ses principaux concurrents sont les suivantes :

- Les économies d'échelle:
  - L'industrie pomicole canadienne compte de nombreuses petites opérations tant au niveau des producteurs que des emballeurs. Cela fait en sorte qu'il est difficile de les coordonner;
  - La consolidation a eu lieu dans les juridictions concurrentes;
  - La structure de l'industrie est fragmentée et les entreprises réticentes à coopérer.
- Le Canada est en retard dans le domaine de l'investissement et des innovations.
- De nouveaux systèmes de plantation vont de pair avec la mécanisation.
- La sélection de nouvelles variétés et autres innovations en recherche et développement.
- Il y a davantage d'intégration verticale et de collaboration ailleurs:
  - Les fournisseurs canadiens se considèrent mutuellement comme des concurrents.
- Il n'y a aucune organisation qui se penche sur l'ensemble du secteur.
- La mentalité de nombreux fournisseurs canadiens n'est pas orientée vers les affaires commerciales comme c'est le cas pour leurs principaux concurrents.

À la lumière des constats de l'étude, le Centre George Morris recommande à l'industrie les actions suivantes :

- L'industrie canadienne doit d'abord se concentrer sur le marché intérieur;
    - Les exportations vont devenir de plus en plus des opportunités de niche.
- L'industrie canadienne de la pomme a besoin d'une agence nationale de promotion et de recherche:
    - Dirigée par l'industrie canadienne et axée sur le développement de l'industrie par l'innovation et les initiatives de mise en marché.
- Il y a nécessité d'investir dans la production et l'emballage.
- Il y a nécessité de mettre en place des moyens pour collecter et partager des informations de marché.
- L'industrie canadienne peut apprendre des autres juridictions:
    - Royaume-Uni: le rajeunissement de l'industrie, le succès sur le marché intérieur;
    - États-Unis: le professionnalisme, la mise en marché, la production;
    - Nouvelle-Zélande: l'innovation.

RÈGLEMENT DE MISE EN MARCHÉ DES POMMES

Le Règlement de mise en marché des pommes du Québec prévoit que les frais fixés à 0,25 $ par minot de pommes tardives à l'état frais servent en premier lieu à dédommager les producteurs par un complément de prix pour ceux qui ont participé, par l'entremise de leur agent autorisé, à une opportunité d'affaires ou une promotion ciblée. Pour que les producteurs bénéficient de cette compensation monétaire, les agents autorisés doivent compléter une annexe H qui permettra de déterminer, selon un calcul établi pour le prix d'achat moyen, les sommes auxquelles ils ont droit.

Cependant, ce mécanisme a ses limites lorsque celui-ci doit assumer une baisse de prix sur une longue période de temps, comme nous l'avons vécue lors de la saison de commercialisation 2009-2010 et qui s'est échelonnée sur toute la durée de l'entreposage à atmosphère contrôlée.

Pour la saison de commercialisation 2012-2013, en janvier 2014, la Fédération émettra des chèques en redistribution aux producteurs pour un montant de 370 753 $ (montant préliminaire voir tableau 3).

Tableau 3 - Utilisation des frais de mise en marché liés à l'administration et à l'opération du programme de gestion des inventaires.

Année de commercialisation	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Complément de prix	252 729 $	421 122 $	243 636 $	238 206 $	0
Nombre de producteurs	169	199	172	146	0
Redistribution	208 848 $	0	178 461 $	227 877 $	370 753 $
Nombre de producteurs	317	0	284	265	n/d
Frais de gestion	44 689 $	49 900 $	50 615 $	52 094 $	41 195 $
Total du fonds	**506 265 $**	**471 022 $**	**472 711 $**	**518 177 $**	**411 948 $***

*Montant préliminaire du fonds au 12 décembre 2013

Malgré la simplification du babillard électronique qui permet aux producteurs, qui n'ont pas de pommes entreposées, de remplir leur déclaration d'inventaire en inscrivant zéro, la Fédération constate qu'il reste du travail à faire afin d'inciter un plus grand nombre de producteurs à compléter cette obligation.

L'an dernier nous vous faisions part qu'une modification au Règlement de mise en marché était à prévoir en 2013 pour tenir compte des besoins exprimés par les producteurs qui supportent le marché pendant toute la saison de commercialisation. Les différentes options d'un mécanisme de mise en marché équitable ont été analysées lors de l'assemblée générale annuelle. Pour faire suite à cette consultation, les membres du conseil d'administration élargi ont proposé une modification au Règlement de mise en marché, avec la mise en place d'un nouveau frais de mise en marché de 0,35 $ par minot de pommes de variétés tardives destinées à la mise en marché à l'état frais, à la récolte ou réfrigérées avant classement. Le but étant de compenser, s'il y a lieu, pour les pommes entreposées en chambres à atmosphère contrôlée, destinées à l'état frais avant classement. Le nouveau fonds de mise en marché devait être comptabilisé distinctement de celui qui existe déjà. Pour

avoir droit à la compensation et la redistribution de ce nouveau frais de mise en marché, la déclaration d'inventaire devenait obligatoire. Cette modification a été approuvée majoritairement à plus de 56 % par les producteurs et productrices réunis lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2012. Le 24 septembre 2012, faisant suite à la demande d'approbation de la réglementation modifiant le Règlement de mise en marché des pommes du Québec, la Régie des marchés agricoles du Québec décidait de tenir des audiences publiques le 12 décembre 2012. Le 22 octobre 2012, les membres du conseil d'administration de la Fédération ont unanimement résolu de ramener à l'assemblée générale annuelle un vote concernant la modification du Règlement de mise en marché des pommes du Québec dans le contexte où la Régie se questionnait sur la nature de la compensation monétaire : frais de mise en marché ou contribution. Une fois de plus, les producteurs ont voté majoritairement en faveur de la mise en place d'un mécanisme de mise en marché équitable.

Par la suite, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a tenu trois journées d'audiences publiques afin de recevoir les observations de tous les intéressés au projet de mise en marché équitable soit les 12 avril, 25 avril et 31 mai 2013.

La Fédération a exposé, lors de ces trois jours, la décision prise par plus de 56 % des producteurs lors de l'assemblée générale extraordinaire de juin 2012 et de l'assemblée générale annuelle de janvier 2013. Cette décision des producteurs visait la mise en place d'un nouveau frais de mise en marché ou contribution spéciale de 0,35 $ par minot de pommes de variétés tardives destinées à la mise en marché à l'état frais, à la récolte ou réfrigérées, avant classement, et ce, dans le but de compenser les producteurs pour leurs pommes entreposées en chambres à atmosphère contrôlée destinées à l'état frais, avant classement, s'il y a lieu. Cette décision faisait suite à un mandat confié à la Fédération lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint de janvier 2011 et allait dans la continuité des orientations du Plan stratégique de la filière pomicole du Québec 2010-2015.

Le 25 juillet 2013, la Régie a rendu sa décision (n^{o} 10081) qui est disponible sur le site www.rmaaq.gouv.qc.ca. Elle a décidé de refuser les trois demandes qui lui étaient soumises soit :

- D'approuver le Règlement modifiant le Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec (si frais de mise en marché);
- D'approuver le Règlement modifiant le Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec et le Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de pommes (si contribution spéciale);
- De tenir un référendum sur le projet de mise en marché équitable de la pomme (demande des opposants).

Le 14 août 2013, les administrateurs ont pris connaissance de la décision de la Régie des marchés agricoles et alimentaires et ont fait part de leur désappointement face à la décision rendue. Par contre, ce qui les déçoit encore plus est le ton et les jugements de valeurs utilisés par les régisseurs, tout en reconnaissant le pouvoir d'approbation de la Régie, laquelle jouit d'une large discrétion qu'elle exerce en fonction des objectifs de la Loi prévus aux articles 1 et 5:

- Approuver un règlement, refuser de l'approuver en tout ou en partie et même, en modifier le texte si elle le juge à propos.
- Lorsqu'une demande d'approbation lui est soumise, la Régie doit vérifier la légalité du texte soumis dans sa forme et sur son fond (dont la compatibilité avec les objectifs de la Loi, le respect du processus d'adoption, l'habilitation législative de l'office) l'assentiment des producteurs et, en dernier lieu, elle évalue s'il est opportun d'approuver le règlement.

Les administrateurs de la Fédération attendent un mandat de l'AGA avant de poursuivre la réflexion pour la mise en place d'une mise en marché équitable.

Contributions au Plan conjoint

La Fédération poursuit ses efforts concernant la collecte des contributions pour obtenir un règlement équitable envers tous les producteurs (tableau 4).

Tableau 4 – Collecte des contributions perçues pour les saisons de commercialisation 2009-2010 et 2012-2013.

Saison de commercialisation	Pourcentage perçu
2009-2010	94,8 % du potentiel des contributions
2010-2011	99,8 % du potentiel des contributions
2011-2012	98,8 % du potentiel des contributions
2012-2013	92,9 % des contributions (estimé*)

*Étant donné que l'évaluation de l'Institut de la statistique du Québec n'est pas encore disponible, ce pourcentage n'est qu'une estimation des contributions perçues. Elle devrait être disponible dans les prochaines semaines.

CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ

Association des emballeurs de pommes du Québec

L'an dernier, nous vous faisions part des dossiers travaillés en partenariat avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec (AEPQ). Pour une cinquième année consécutive, nous avons poursuivi les travaux dans le but de trouver un terrain d'entente pour les deux parties. Voici les réalisations et modifications à la Convention de mise en marché pour la saison de commercialisation 2012-2013 et un aperçu des orientations pour la saison de commercialisation 2013-2014.

2012-2013

- Promotion conjointe de 330 000 $ en 2012-2013, à laquelle l'Association des emballeurs de pommes du Québec a investi un montant de 100 000 $.
- Mise en place d'un programme de contrôle de qualité pour la saison de commercialisation 2012-2013, réparti en quatre volets tels que le maintien de l'inspection dans les postes d'emballage, l'inspection des fruits achetés dans les fruiteries et détaillants indépendants, l'inspection dans les cinq centres de distribution des grandes chaînes alimentaires et l'inspection mensuelle dans quatre magasins différents de la bannière Super C, et ce, pendant neuf mois.
- Mise en place du plan stratégique de la filière pomicole avec l'ensemble des autres partenaires (voir texte dans le rapport des activités).
- Modification du calibre minimal de $2^{1/2}$ pouces à $2^{3/8}$ pouces, pour les variétés McIntosh, Spartan et Empire en tenant compte des conditions climatiques particulières de la saison de végétation 2012 et de la consultation auprès des trois grandes chaînes alimentaires.
- Projet d'entente pour la mise en marché soumis aux chaînes Metro et Sobeys.
- Modification du calibre de la Pompouce supérieur ou égal à $2^{1/4}$ à $2^{3/8}$ pouces pour les variétés McIntoch, Spartan et Empire et de $2^{1/4}$ à $2^{1/2}$ pouces pour les variétés Paulared, Gala et Cortland, avec identification obligatoire par l'apposition de l'autocollant Pompouce sur les contenants d'emballage.
- Date d'ouverture des chambres à atmosphère contrôlée le 19 novembre 2012.
- Nouveau logo Pommes Qualité Québec doit être utilisé au plus tard à la saison de commercialisation 2015-2016 ou avant soit à l'épuisement du matériel d'emballage. Tout nouveau matériel sera commandé avec le nouveau logo.
- Adoption du plan de communication de la filière pomicole québécoise tel que présenté par Citoyen Optimum.
- Position commune présentée à l'ACIA par les deux organisations afin de conserver les contenants en vrac de 200 kg et de maintenir les exemptions ministérielles pour le secteur des pommes dans le contexte de l'abrogation des contenants d'emballage demandée par le gouvernement fédéral.

2013-2014

- Maintien de l'enveloppe budgétaire de la campagne promotionnelle destinée aux consommateurs pour la saison de commercialisation pour un montant de 330 000 $.
- Intensification de l'inspection par l'ajout d'un inspecteur pour la période de la mi-septembre 2013 à la fin de janvier 2014 afin de s'assurer du respect des normes de fermeté. Les inspections mensuelles seront maintenues dans quatre magasins différents de la bannière Super C, et ce, pendant neuf mois.
- Réalisation et orientation d'un plan de communication pour le dossier HRI.
- Remise en place du calibre minimal à $2^{1/2}$ pouces pour toutes les variétés de pommes.
- Modification du calibre de la Pompouce de $2^{3/8}$ à $2^{1/2}$ pouces pour les six variétés ciblées (Paulared, McIntoch, Spartan, Gala, Empire et Cortland.
- Plusieurs modifications à la Convention dans le but de s'assurer de

la qualité de la pomme offerte aux consommateurs par la mise en place de dommages liquidés payables par les agents autorisés de catégorie emballeurs si non respect de la qualité par des lots qui ont quinze points de démérite et plus ou par le refus de se faire inspecter.

- Renouvellement de la Convention de mise en marché jusqu'au 31 décembre 2016.

Vérifications de l'inspecteur-vérificateur

Entre le 1er octobre 2012 et le 30 septembre 2013, plusieurs vérifications ont été effectuées par l'inspecteur-vérificateur de la Fédération, en voici un résumé :

- Plaintes déposées par les producteurs dans l'application des conventions. Dossiers finalisés.
- Vérification du prix minimum payé et remboursement aux producteurs concernés.
- Analyse de plaintes concernant le respect des dates de mise en marché.
- Inspections des conventions.
- Visites dans divers magasins, fruiteries, autres détaillants et marchés publics.
- Vérification de l'application de l'article 6.11 de la Convention de mise en marché avec les emballeurs (preuve de livraison): téléphoner le producteur au moins 15 heures à l'avance du moment où ses pommes seront emballées.
- Vérification de l'application de l'article 6.11.2 de la Convention avec les acheteurs à l'état frais et de l'article 6.20 de la Convention avec les emballeurs auprès des différents agents autorisés : envoi du rapport de classement dans les 24 heures.

359 visites ont été effectuées par notre inspecteur-vérificateur, dans différentes villes au Québec dans les magasins, fruiteries (et autres détaillants) ainsi qu'au Marché central de Montréal et dans les marchés publics de la ville de Québec (tableau 5).

Tableau 5. Vérifications des dates de mises en marché et des agents non autorisés lors des inspections en magasin.

Endroit	Visites effectuées durant l'année financière 2012-2013	Visites effectuées durant l'année financière 2011-2012
Magasins	304	213
Marchés publics	4	3
Fruiteries *	51	40
Total	**359 visites**	**256 visites**

* Comprend aussi les dépanneurs et les petits marchés d'alimentation

Ces visites avaient pour but de vérifier les dates de mise en marché et de déceler des agents non autorisés. En plus des calendriers de dates de mise en marché envoyés par la poste aux différents intervenants (magasins, fruiteries ou autres détaillants) ainsi qu'aux grossistes et distributeurs en fruits et légumes visités dans les dernières années, notre inspecteur en a également distribués à certains intervenants visités (tableau 6).

Tableau 6. Calendriers remis lors des inspections en magasin et/ ou envoyés par la poste, télécopieur ou courriel.

	Année financière 2012-2013	Année financière 2011-2012
Total	537	471

En ce qui concerne la vérification du respect de tous les articles de la Convention de mise en marché (tableau 7), pendant la période concernée, 65 visites ont été effectuées auprès des agents autorisés dans l'application de la Convention et plus spécifiquement concernant les articles 6.11.2 et 6.20 (rapport de classification envoyé dans les 24 heures). De plus, il n'y a eu aucune vérification des Annexes H puisqu'il n'y a eu aucune promotion ciblée et/ou opportunité d'affaires pour la saison de commercialisation 2012-2013 (tableau 8).

Tableau 7. Articles non respectés ayant fait l'objet d'avertissement pour les années financières 2012-2013 et 2011-2012 (concernant les agents autoriés emballeurs et acheteurs à l'états frais).

Articles	Articles non respectés sur les 65 visites effectuées en 2012-2013 (12 avertissements)	Articles non respectés sur les 71 visites effectuées en 2011-2012 (10 avertissements)
Classement prédéterminé non-inscrit lors de l'achat sur simple vue d'un lot de pommes (art. 6.3)	1	0
Rapport de classification non envoyé aux producteurs dans les 24 heures (art. 6.11.2 et 6.20)	10	4
Envoi des contributions dans les délais prescrits (art. 6.24 a et 9.2)	5	1
Rapport d'inventaire non complété (art. 6.26)	2	0
Délai de paiement aux producteurs (art. 10.2)	2	5
Total des articles non respectés*	**20**	**10**

*Il peut y avoir plusieurs articles non respectés lors d'un avertissement

Tableau 8. Nombre d'annexes H vérifiées (promotions ciblées et opportunités d'affaires)

Provenance	1er octobre 2012 au 30 septembre 2013 (nombre d'annexes H)	1er octobre 2011 au 30 septembre 2012 (nombre d'annexes H)	1er octobre 2010 au 30 septembre 2011 (nombre d'annexes H)
Agents autorisés (producteurs - emballeurs)	n/a	39	99
Agents autorisés (Emballeurs)	n/a	45	105
Agents autorisés (Acheteurs)	n/a	4	0
Total des Annexes H	**0**	**88**	**204**

Inspection de la pomme du Québec

Bilan de la qualité : Saison 2012-2013 présenté par Gestion Qualiterra.

- Calendrier d'inspection : du 27 août 2012 au 14 juin 2013
- Nombre de postes d'emballage inspectés : 33
- Nombre de lots inspectés pour la qualité : 1 617
- Nombre de lots inspectés pour la fermeté seulement : 404
- Moyenne des défauts observés : 3,93 %
- Nombre de points de démérite émis : 885 points

Commentaires généraux

Les statistiques suivantes sont tirées des résultats des inspections réalisées du 27 août 2012 au 14 juin 2013. Ainsi, 67,5 % du poids inspecté étaient en sac. Cette année, le format de 3 lb a été légèrement plus inspecté que celui du 4 lb. Ces deux formats ont été les principaux inspectés. Finalement, 32,5 % des lots vus étaient en vrac (22,04 % des plateaux, 1,37 % des cellules et 9,05 % des minots).

La récolte 2012 a été marquée par plus de défauts de catégorie. Ainsi, il y a eu un total de 3,74 % de défauts alors que la moyenne depuis 1999 était de 3,23 % (graphique 9). Il faut remonter à la récolte 2004 pour une aussi mauvaise performance. La variété McIntosh a cumulé pour 4,16 % de défauts alors qu'elle était à 3,85 % en 2011 et 3,44 % en 2010. Il y a eu globalement plus de tous les défauts, mais surtout plus de problèmes de coloration, de rousselure et de frottement de rameaux. Ces défauts sont habituellement moins importants. Les inspecteurs ont donné 575 points de démérite pour le non-respect des normes de qualité comparativement à 525 en 2011 et 285 en 2010.

Nous avons inspecté 37,7 % de McIntosh, 18,8 % de Cortland, 21,8 % de Spartan et 13,9 % d'Empire. Ces quatre variétés représentent 92 % du total des minots inspectés.

La norme de fermeté a été évaluée à 12 livres pour les variétés Cortland, McIntosh et autres tardives et à 13 livres pour les Empire et Spartan (graphiques 5 à 8 et tableau 9). On retient surtout le manque de fermeté de la Cortland de la récolte 2012. Cette variété a été significativement plus molle cette année, elle a été sous la moyenne de 2009-2011 durant toute la saison. Le mois de novembre a été particulièrement mauvais pour cette variété, mais aussi pour les McIntosh et Empire. Seule la variété Spartan fait exception alors qu'elle a eu une très bonne fermeté toute l'année. Nous avons donné 310 points de démérite pour le manque de fermeté durant les 453 inspections de la récolte 2012 alors que nous avions donné 140 points pour ce problème en 627 inspections de la récolte 2011. On se souvient toutefois que la fermeté minimale avait été abaissée d'une demi-livre en 2011.

Graphique 5.

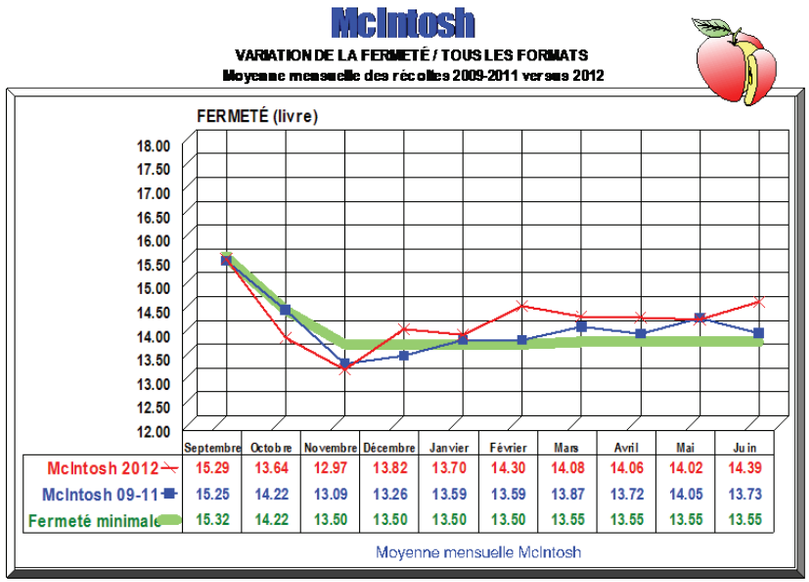

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
McIntosh 2012	15.29	13.64	12.97	13.82	13.70	14.30	14.08	14.06	14.02	14.39
McIntosh 09-11	15.25	14.22	13.09	13.26	13.59	13.59	13.87	13.72	14.05	13.73
Fermeté minimale	15.32	14.22	13.50	13.50	13.50	13.50	13.55	13.55	13.55	13.55

Graphique 6.

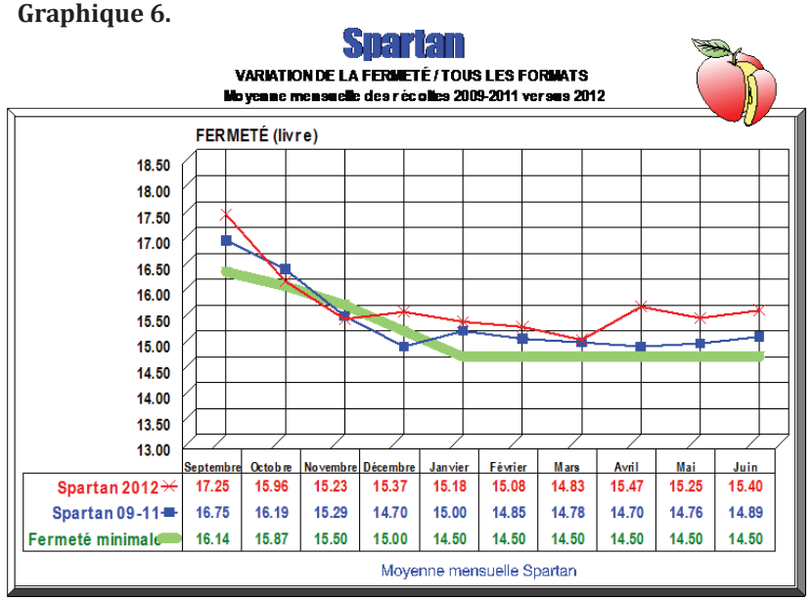

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Spartan 2012	17.25	15.96	15.23	15.37	15.18	15.08	14.83	15.47	15.25	15.40
Spartan 09-11	16.75	16.19	15.29	14.70	15.00	14.85	14.78	14.70	14.76	14.89
Fermeté minimale	16.14	15.87	15.50	15.00	14.50	14.50	14.50	14.50	14.50	14.50

Graphique 7.

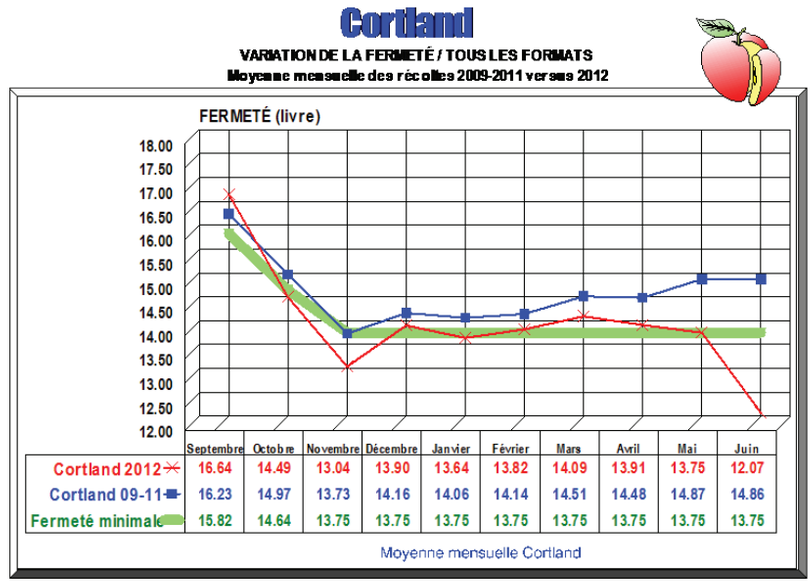

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Cortland 2012	16.64	14.49	13.04	13.90	13.64	13.82	14.09	13.91	13.75	12.07
Cortland 09-11	16.23	14.97	13.73	14.16	14.06	14.14	14.51	14.48	14.87	14.86
Fermeté minimale	15.82	14.64	13.75	13.75	13.75	13.75	13.75	13.75	13.75	13.75

Graphique 8.

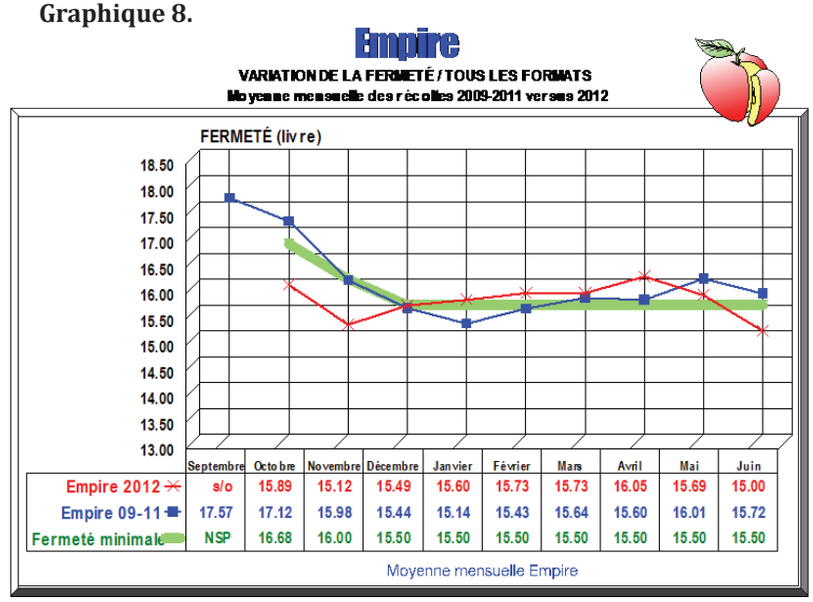

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Empire 2012	s/o	15.89	15.12	15.49	15.60	15.73	15.73	16.05	15.69	15.00
Empire 09-11	17.57	17.12	15.98	15.44	15.14	15.43	15.64	15.60	16.01	15.72
Fermeté minimale	NSP	16.68	16.00	15.50	15.50	15.50	15.50	15.50	15.50	15.50

Graphique 9.

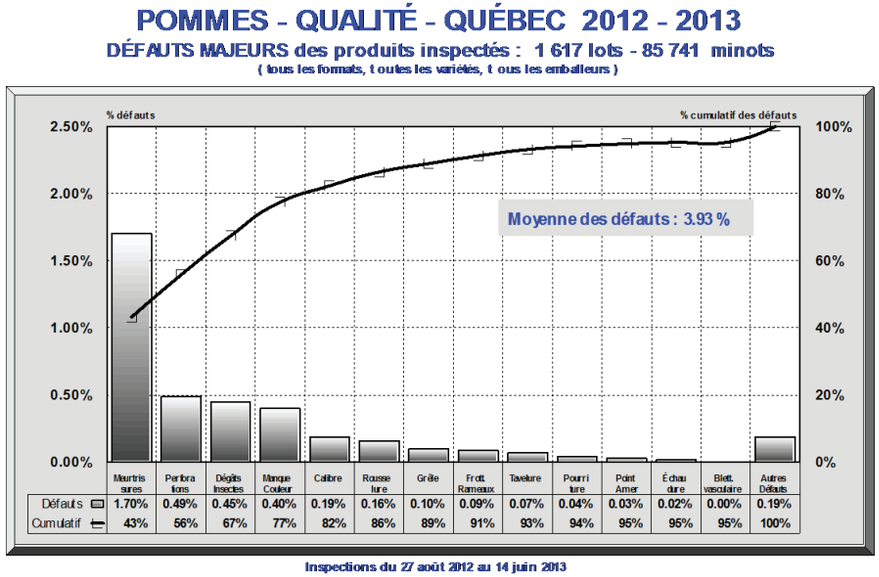

Tableau 9.

Récolte 2012
POMMES DU QUÉBEC
Récoltes 2010 - 2011 - 2012

Répartition des volumes inspectés par niveau de fermeté

FERMETÉ livres	Cortland			McIntosh			Spartan			Empire			Gala			Honey Crisp			Lobo			Paulared		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
15.0 et +	36.5%	31.9%	17.9%	25.7%	11.9%	19.2%	71.3%	45.8%	63.3%	78.0%	70.2%	74.6%	96.8%	84.9%	77.2%	100.0%	83.7%	13.5%	67.0%	87.4%	61.1%		26.6%	24.9%
14.0 - 14.99	21.7%	32.0%	25.1%	29.4%	18.6%	32.2%	18.2%	34.3%	23.8%	15.0%	21.3%	17.4%	3.2%	12.9%	20.4%		14.0%	77.2%	12.4%	6.0%	28.0%		51.0%	47.6%
13.0 - 13.99	18.8%	21.6%	30.9%	23.2%	31.1%	28.1%	8.8%	14.9%	12.0%	5.8%	6.5%	7.9%		2.2%	2.4%		2.3%		15.9%	5.8%	9.4%		17.2%	27.5%
12.5 - 12.99	10.6%	6.7%	9.5%	8.7%	13.2%	8.9%	1.7%	4.8%	0.9%	1.1%	1.9%							9.3%	2.7%	0.6%		50.3%	5.3%	
12.0 - 12.49*	6.4%	6.1%	14.5%	7.4%	14.3%	10.3%		0.0%		0.2%									1.6%		1.3%	49.7%		
11.5 - 11.99*	5.1%	1.5%	1.9%	4.4%	10.5%	1.3%													0.2%					
11.0 - 11.49*	0.9%	0.1%	0.2%	1.2%	0.3%			0.2%												0.2%				
10.0 - 10.99*			0.2%			0.0%													0.2%					
9.0 - 9.99*					0.1%																0.3%			
Fermeté Moyenne	14.3 lb	14.4 lb	13.9 lb	14.1 lb	13.4 lb	14.0 lb	15.6 lb	14.9 lb	15.3 lb	16.0 lb	15.7 lb	15.7 lb	18.1 lb	17.4 lb	16.2 lb	16.1 lb	16.1 lb	15.0 lb	15.5 lb	16.2 lb	15.2 lb	12.6 lb	14.5 lb	14.6 lb

* Les données en grisé ne rencontrent pas la norme de fermeté.

CAMPAGNE DE PROMOTION 2012-2013
(de juin 2012 à mai 2013)

Objectif :
Faire connaître les variétés de Pommes Qualité Québec et accroître leur notoriété auprès des consommateurs, en faisant davantage d'activités communicationnelles, permettant ainsi de conserver nos parts de marché.

Budget :
330 000 $ (du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013). L'AEPQ a investi 100 000 $.

Axe de communication :
Bonnes à croquer toute l'année!

Volet 1 – Télévision

De la mi-novembre 2012 jusqu'en mars 2013, six publicités télévisées de dix secondes ont paru sur les ondes de Ici Radio-Canada Télé, ARTV, RDI et Explora. Parallèlement, elles ont été également reprises sur le Web sur le site de Radio-Canada (www.radio-canada.ca) et de tou.tv (www.tou.tv).

Les publicités Bonnes à croquer toute l'année envoyaient les messages suivants :

1. Bonnes à croquer en toute saison;
2. Rechercher l'étiquette Pommes Qualité Québec (PLU);
3. Quatre principales variétés : Cortland, McIntosh, Empire et Spartan;
4. Délicieuses idées recettes pour Noël avec des pommes;
5. Délicieuses idées recettes à base de pommes;
6. Pommes Qualité Québec bonnes à croquer même à Noël.

Les publicités ont été diffusées dans diverses émissions à Ici Radio-Canada Télé, soit entre autres:

- L'épicerie;
- Tout le Monde en parle;
- Les enfants de la télé;
- Les Parent;
- 30 vies;
- Trauma.

Soirée du mercredi
Radio-Canada nous offrait une prédominance de diffusion le mercredi soir, une soirée télé unique qui nous a permis de rejoindre des millions de téléspectateurs avec des émissions aussi populaires que 30 vies, L'épicerie, Les enfants de la télé et Trauma.

À cette occasion, via quatre messages de quinze secondes, les Pommes Qualité Québec présentaient le programme de la soirée. De plus, dans la même pause publicitaire, un de nos messages de dix secondes était également diffusé. Ce principe était appliqué lors de chacune des émissions. Nous avons donc eu à chaque mercredi soir un total de huit messages publicitaires, soit quatre de quinze secondes et quatre de dix secondes du 30 janvier au 13 février 2013.

De plus, des flash-pubs de cinq secondes, nous ont permis d'augmenter la fréquence de notre campagne, de bonifier la notoriété de notre marque et de notre concours Gagnez 1 an d'épicerie et de bénéficier d'un message court et percutant, qui se distinguait des formats publicitaires traditionnels.

Impact : L'ensemble de la campagne télé a permis d'obtenir plus de 118 000 000 d'impressions auprès des 18 ans et plus .

Volet 2 - Volet Web et réseaux sociaux

Concours
Du 12 novembre 2012 au 25 mars 2013, une campagne Web et réseaux sociaux s'est déroulée dans le but d'augmenter pour une troisième année consécutive le nombre de J'aime sur notre page Facebook. Pour y arriver, nous avons fait un concours pour les Amoureux de la pomme dont le prix principal à gagner était un an d'épicerie (valeur de 5 200 $). Pour participer, les consommateurs devaient répondre à trois questions dans une application concours développée sur Facebook. Tout au long de la campagne, il y a eu également le tirage de neuf prix secondaires (valeur de 1 800 $)

permettant à chaque fois d'atteindre de nouveaux consommateurs et d'augmenter notre nombre de J'aime.

Impact : Plus de 20 000 nouveaux J'aime sur notre page Facebook de Pommes Qualité Québec (20 000 à 40 500). Un total de 106 923 inscriptions au concours Gagnez un an d'épicerie dont 21 691 inscriptions uniques (les participants pouvaient s'inscrire à chaque jour).

Publicité sur le Web
Les publicités Web ont servi exclusivement à promouvoir le concours Gagnez un an d'épicerie entre novembre et mars.

Impact : C'est plus de 1 000 675 impressions qui ont généré 3 968 clics.

Volet 3 – Site Internet

Statistiques
Tableau 10. Nombre de visiteurs du 1er septembre 2012 au 31 août 2013

ANNÉE	NOMBRE DE VISITEURS UNIQUES
2009	139 196
2010	144 956
2011	159 439
2012	**160 018**

Tableau 11. Nombre de visites du 1er septembre 2012 au 31 août 2013

ANNÉE	NOMBRE DE VISITES
2009	139 196
2010	177 445
2011	197 113
2012	**203 765**

Tableau 12. Sections les plus consultées du 1er septembre 2012 au 31 août 2013

	AUTOCUEILLETTE (1)	NOS POMMES (2)	ACCUEIL (3)	RECETTES ET NUTRITION (4)	POMMES QUALITÉ QUÉBEC (5)
2009	85 021	35 759	43 967	37 577	-
2010	97 493	69 643	55 821	47 971	9 231
2011	101 060	97 349	53 111	46 167	15 252
2012	**99 023**	**84 758**	**45 720**	**35 197**	**12 804**

Volet 4 – Affichage

Du 14 janvier au 17 février 2013, une campagne d'affichage s'est tenue sur des panneaux de 16 x 20 pieds incluant 40 affiches près des principales routes dans les régions de Montréal, de la Rive-Nord, de la Rive-Sud et dix affiches près de celle de Québec.

Impact : 68 000 000 impressions auprès des 18 ans et plus.

Volet 5 – Magazines

- Le Must : Durant la période de février 2012 à décembre 2012, le logo Pommes Qualité Québec, avec la mention « Pommes Qualité Québec à croquer pendant vos lectures préférées…toute l'année », apparaissait sur la page consacrée aux suggestions de lecture et ce, dans six numéros.
- Vivre à la Campagne : Publication du Guide d'identification des pommes du Québec qui présente les huit principales variétés du Québec).
- Le Guide Cuisine : Une page publicitaire, la publication du Guide d'identification des pommes du Québec et douze recettes à base de pommes du Québec.
- Le Guide Debeur – édition 2013 : Parution d'une publicité format colonne.

Impact : Rejoindre un grand lectorat principalement féminin ayant un intérêt pour l'alimentation.

Volet 6 – Infolettre

Il y a eu trois infolettres transmises. Le tableau 13 présente les statistiques.

Tableau 13. Statistiques des infolettes en 2012

Mois	Juin 2012	Septembre 2012	Novembre 2012	Moyenne
Abonnés	8 233	7 791	7 702	7 909
Taux d'ouverture	44,95 %	47,75 %	44 %	45,57 %
Taux de clic	19,54 %	39,95 %	53,11 %	37,5 %

Impact : 10 810 personnes ont ouvert l'infolettre permettant ainsi la transmission de nos messages, l'information nutritionnelle, l'augmentation du nombre de participation à notre concours et le nombre de visiteurs sur notre site Internet.

Volet 7 –Autres promotions

Partenariat avec les Éleveurs de volailles du Québec

Dans une infolettre des Éleveurs de volailles, deux liens étaient insérés; un présentant des recettes à base de pommes et de poulet et un autre vers notre concours pour les Amoureux de la pomme. En échange, nous avons mis le lien de leur site Internet pour les recettes.

Impact : Nous pouvons maintenant afficher ces recettes des Éleveurs de volailles du Québec sur le site Internet de Pommes Qualité Québec.

Partenariat avec la campagne J'aime 5 à 10 portions par jour

Pommes Qualité Québec a renouvelé son adhésion à la campagne « J'aime 5 à 10 portions par jour » de l'Association québécoise de la distribution de fruits et de légumes du Québec. Cette campagne a été lancée en 2004 afin de sensibiliser les consommateurs à l'importance de consommer des fruits et légumes tout en adoptant de saines habitudes de vie.

J'aime5a10.ca

Impact : Permet d'avoir une visibilité auprès des femmes 25-34 ans sur des médias différents et de faire partie d'une initiative commune du secteur.

Partenariat avec le Club des petits déjeuners du Québec

Pendant toute l'année scolaire, la Fédération des producteurs de pommes du Québec et l'Association des emballeurs de pommes du Québec font don de Pommes Qualité Québec. Cela représente 297 écoles et 18 000 enfants. Depuis plus de onze ans, plus de 2 200 000 pommes du Québec ont été offertes au Club des petits déjeuners du Québec.

Commandite de pommes

Chaque année, Pommes Qualité Québec commandite plusieurs événements en offrant des pommes. Voici les principaux de la dernière année :

- Vélo-boulot et Défi Métropolitain;
- L'hiver en fête à Côte des neiges;
- Semaine de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la consommation;
- Ski de fond SPRINT QUÉBEC et Snowboard Jamboree;
- Moisson Rive-Sud;
- Association du Hockey mineur de Verdun;
- Course à la vie;
- Autocars Orléans Express.

Impact : Une belle visibilité permettant de démontrer que les Pommes Qualité Québec sont bonnes à croquer toute l'année!

Volet 8 - Matériel promotionnel

Signet 2013

Un signet promotionnel Pommes Qualité Québec avec le calendrier 2013 à l'endos a été offert lors de diverses activités promotionnelles.

Dépliant les bienfaits des pommes du Québec

Une nouvelle version du dépliant « Les bienfaits des pommes du Québec » est parue. Les textes nutritionnels ont été révisés et mis à jour par M^{me} Julie DesGroseilliers, diététiste ainsi que l'ajout d'une description des huit principales variétés et de quatre recettes.

Impact : Documentation remise lors des Portes ouvertes sur les fermes et aux consommateurs qui demandent des informations. Ce dépliant est également transmis à certains intervenants en santé qui en font la demande et lors d'événements où nous avons commandité des pommes.

Vente de matériel promotionnel

Pour une deuxième année, l'achat de matériel promotionnel de Pommes Qualité Québec a été offert aux producteurs, entreprises et même consommateurs. Au total, c'est 1 050 $ de revenus qui ont pu être réinvestis dans la conception et réimpression de nouveau matériel.

Volet 9 - Sondage

Léger marketing a tenu, du 29 avril au 2 mai 2013, un sondage Web pour mesurer les points suivants :

- La notoriété des publicités portant sur les Pommes Qualité Québec et la source de notoriété;
- La facilité d'identification des Pommes Qualité Québec en magasin;
- La connaissance des variétés de Pommes Qualité Québec disponibles à l'année;
- La pomme à croquer préférée ainsi que les caractéristiques recherchées chez cette dernière;
- La qualité perçue des Pommes Qualité Québec.

Éléments importants à retenir :

- La campagne a été moins remarquée en 2013 avec une baisse de 11 %. (41 % en 2012 et 30 % en 2013);
- La télévision demeure la principale source de notoriété;
- Plus de la moitié de Québécois (57 %) ont identifié au moins une variété de Pommes Qualité Québec disponible à l'année (tableau 14);
    - Les quatre variétés sont toutes en augmentation au niveau de la reconnaissance.
- La McIntosh conserve son titre de pomme à croquer préférée des Québécois (31 %). Respectivement en deuxième et troisième position, la Cortland (13 %) et la Spartan (10 %);
- Les principales caractéristiques recherchées lors de l'achat de pommes à savourer nature demeurent qu'elles soient croquantes (33 %) et qu'elles aient bon goût (23 %);
- 81 % considèrent que la qualité des Pommes Qualité Québec est bonne/excellente (48 % excellente);
    - Proportion significativement plus élevée chez les résidents de la région métropolitaine de Québec ainsi qu'en région.

Tableau 14. Sondage Web question sur la connaissance des variétés.

Base : Tous les répondants	Total 2010*	Total 2011*	Total 2012	Total 2013	Francophones	Non-francophones
Total absolu n=	1015	1000	1001	1000	794	202
Total « Reconnaît au moins une variété"	52%	62%	56%	57%	64%	33%
McIntosh	45%	56%	50%	52%	60%	26%
Cortland	29%	39%	33%	38% ↑	44%	16%
Spartan	28%	38%	31%	36% ↑	41%	16%
Empire	20%	24%	21%	24%	28%	9%
Granny Smith	13%	9%	12%	14%	15%	8%
Gala	11%	13%	12%	13%	15%	7%
Rouge Délicieuse	12%	11%	10%	12%	14%	8%
Jaune délicieuse	5%	6%	5%	8% ↑	8%	7%
Honeycrisp (nouvelle en 2011)	-	2%	3%	2%	2%	2%
Fuji	1%	1%	-	1%	1%	2%
Aucune de ces variétés n'est une Pomme Qualité Québec disponible à l'année	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Je ne sais pas	16%	9%	14%	11% ↓	12%	9%
Ne connaît pas	31%	28%	28%	29%	23%	53%

Volet 10 - Hôtels, restaurants et institutions

Bilan 2013

Les activités de promotion dans le secteur des hôtels, des restaurants et des institutions (HRI) pour la pomme du Québec ont connu un répit de l'hiver 2012 à l'été 2013.

Le mandat de développement des marchés des produits horticoles frais du Québec (incluant la pomme) octroyé par les tables filières et l'AQDFL à Mme Isabelle Ferland est maintenant réalisé en un site Web doté d'un moteur de recherche : www.fraicheurquebec.com. Une occasion rêvée de faire connaître les fruits et légumes frais auprès des intervenants de ce secteur.

Orientations 2014

À l'automne 2013, un projet de formation des futurs chefs cuisiniers (la relève) a été mis sur pied. La formation développée pour les distributeurs à l'automne 2011 a été adaptée à cette nouvelle clientèle. Une partie portant sur « cuisiner la pomme du Québec » a été ajoutée par une chef/professeur. Nous prévoyons rencontrer une dizaine d'écoles au total. Nous avons commandé 1000 sacs à lunch arborant le logo Pommes Qualité Québec et ils seront remis à chaque étudiant lors des formations. Quatre pommes différentes se retrouveront à l'intérieur de ces sacs. Des pommes seront également fournies lors de chaque formation afin que les étudiants créent des recettes à partir de ce fruit, faisant suite à leur formation théorique. Un concours se tiendra à la fin du printemps 2014 et également des photos des étudiants prises lors de la création de leur recette avec les pommes et des anecdotes seront mises en ligne sur la page Facebook PommesQualitéQuébec, onglet #CuisineLaPomme. Trois prix seront offerts pour les meilleures recettes : 750 $, 500 $ et 250 $. Les photos et les textes des recettes seront placés dans la section HRI du site www.fppq.ca.

Éventuellement, la pomme du Québec participera également à des salons dans le secteur HRI en compagnie de partenaires (Fromages CDA) afin de mieux faire connaître la pomme d'ici aux chefs et restaurateurs.

AVANT-GOÛT DE LA CAMPAGNE 2013-2014 (en cours...)

Les Pommes Qualité Québec
un gage de QUALITÉ et de FRAÎCHEUR.

Recherchez-les !

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

POMMES QUALITÉ QUÉBEC

C'EST LE TEMPS DES POMMES DU QUÉBEC!

Les Pommes Qualité Québec, bonnes à croquer toute l'année.

LONGUEUIL, LE 24 SEPTEMBRE 2013 – N'est-ce pas merveilleux de pouvoir allier saveur et santé dans le même fruit? Croquer dans une pomme, c'est croquer dans la santé! Elle contient des antioxydants, de la vitamine C, des fibres et seulement 70 calories. Vous allez être heureux d'apprendre, qu'en ce moment, les pommiers regorgent de beaux fruits savoureux. Les conditions climatiques ont été favorables, nous nous attendons donc à des pommes de qualité et en bonne quantité! Les producteurs vont présentement dans les vergers et font la cueillette des variétés comme la paulared, la lobo, la mcintosh, la spartan, l'honeycrisp, la gala et les autres variétés comme l'empire et la cortland suivent très bientôt.

C'est le moment idéal pour prévoir une activité familiale! Partez à l'aventure au Québec et visitez un nouveau verger. Vous pourrez même faire la découverte d'une nouvelle variété qui vous charmera par ses arômes et sa fraîcheur.

Il est toujours possible de se procurer des pommes du Québec dans un magasin d'alimentation, recherchez le logo **Pommes Qualité Québec (PQQ)**. Sur chaque pomme vendue individuellement, il y a un autocollant avec un numéro d'identification (code PLU) qui permet d'identifier l'origine des pommes, tandis que sur les sacs on retrouve le logo PQQ.

Pour amorcer ce début de récolte, Pommes Qualité Québec a mis en ligne un tout nouveau site Internet www.lapommeduquebec.ca pour les consommateurs. Le site est équipé et bilingue afin de mettre en place à la beauté des pommes rouges du Québec! On retrouve, entre autres:

- une présentation de nos principales variétés;
- des recettes mettant en vedette les pommes du Québec;
- une carte affichant les vergers d'autocueillette à travers le Québec;
- des informations sur les bienfaits des pommes du Québec.

NOUVELLE IMAGE POUR POMMES QUALITÉ QUÉBEC

Nous avons récemment changé notre image ou logo Pommes Qualité Québec avec des couleurs plus éclatantes et un dessin encore plus représentatif de sa provenance. Les Pommes Qualité Québec, c'est un gage de **QUALITÉ** et de **FRAÎCHEUR**. Pour être identifiées Pommes Qualité Québec, les pommes font l'objet d'un contrôle de qualité rigoureux par une tierce partie, et ce, toute l'année. La label porte en lui un message supérieur à la simple notion de provenance et de nombreux attributs de qualité y sont rattachés : fraîcheur à l'année, santé et présentés producteur-consommateur.

Une étude sur le capital de marque des labels de qualité, réalisée en 2012, par la Chaire Bombardier en gestion de la marque, classe Pommes Qualité Québec au deuxième rang auprès des consommateurs derrière celui d'Aliments du Québec. Ce classement met en lumière tous les efforts déployés pour que les consommateurs québécois reconnaissent les caractéristiques intrinsèques de Pommes Qualité Québec.

LA PRODUCTION DE POMMES AU QUÉBEC

La production pomicole au Québec c'est plus de **552 producteurs** répartis dans 5 régions (Laurentides, Sud-Ouest de Montréal, Missisquoi-Estrie, Vallée Montérégienne et Québec), l'estimation de récolte pour 2013 s'élève à 5,9 millions de hectos de pommes.

30

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

PLAN STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE POMICOLE QUÉBÉCOISE 2010-2015

Faits saillants

Lorsque les différents partenaires de la Table filière pomicole du Québec ont décidé d'effectuer une nouvelle planification stratégique, c'était dans le but de donner à l'ensemble de l'industrie une vision commune et de mieux cibler les priorités d'actions. L'élaboration de ce plan a permis aux différentes organisations de travailler davantage en collaboration grâce à une mission et une vision d'ensemble partagées par tous les membres.

La mission de la Table filière pomicole du Québec:
« Composée des parties prenantes de l'industrie et en partenariat avec l'État, la Table filière pomicole du Québec est un forum de concertation dont la fonction première consiste à optimiser la chaîne de valeur aux fins d'offrir des pommes de qualité supérieure répondant aux exigences des marchés pour ainsi garantir la prospérité du secteur. »

Schéma 1. Cibles et orientations du Plan stratégique de la Table filière pomicole du Québec.

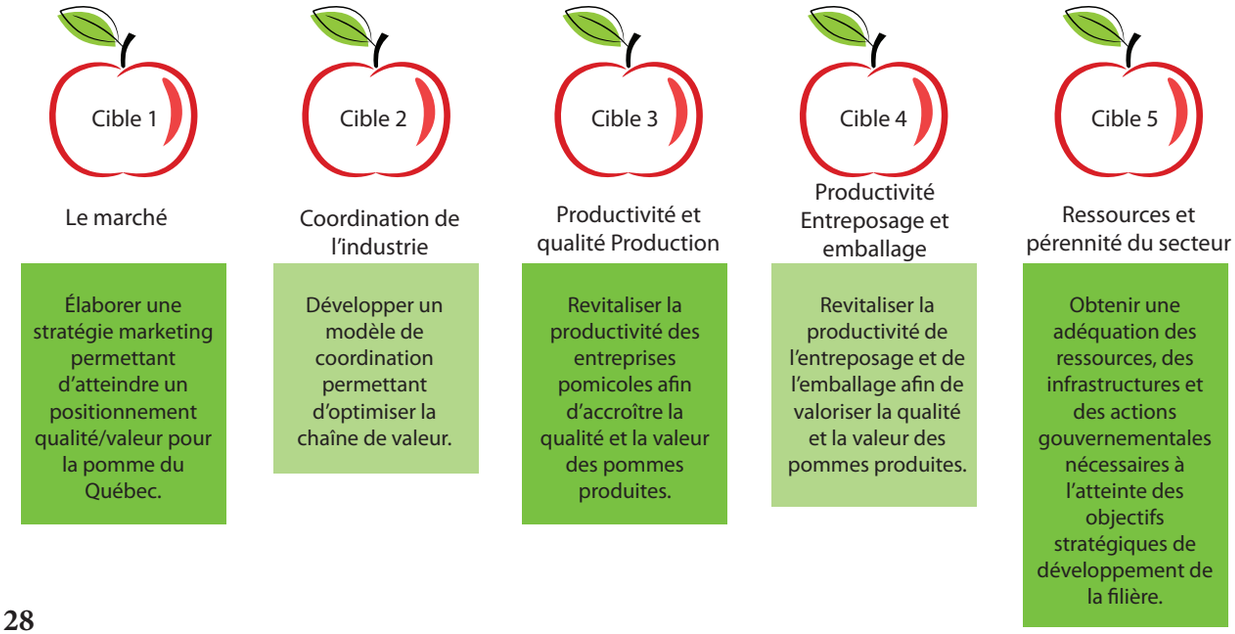

La vision:
« La filière pomicole québécoise, une industrie prospère et novatrice, valorise l'excellence et produit la Pomme Qualité Québec; un fruit sain, nutritif, convivial et fonctionnel, recherché par le consommateur pour son expérience gustative distinctive. »

Actions réalisées

Voici les actions qui ont été réalisées au cours de la dernière année :

1. Plan de communication de la filière[2]

Comme l'a démontré une étude de la Chaire Bombardier de gestion de la marque[3] réalisée en 2012, le « label » Pommes Qualité Québec, est reconnu auprès des consommateurs comme le deuxième « label » qualité au Québec, tout juste derrière Aliments du Québec. À la suite de ce constat et à la vision que s'est donnée la filière, un plan de communication de l'industrie a été élaboré. Les messages-clés du plan de communication sont les suivants:

- Le « label » Pommes Qualité Québec est reconnu comme étant le deuxième « label » qualité au Québec[2];
- Le « label » Pommes Qualité Québec porte en lui un message supérieur à la simple notion de provenance (contrairement à celui d'Aliments du Québec) et sous tend de nombreux attributs de qualité: fraîcheur à l'année, santé, proximité producteur-consommateur, contrôle bout en bout de la production du champ à l'assiette, innocuité, salubrité, etc.). C'est notre notion de valeur ajoutée;

[2] Ce projet a été réalisé grâce à une aide financière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation accordée en vertu du Programme de soutien aux stratégies sectorielles de développement.
[3] www.gestiondelamarque.com

- Le « label » est déjà connu des consommateurs;
- La raison d'être du « label » Pommes Qualité Québec est jugée très pertinente par l'ensemble de la population[4];
- Le « label » Pommes Qualité Québec est spécifique et exclusivement destiné aux pommes, contrairement à Aliments du Québec.

2. Site Web destiné aux consommateurs
Pour amorcer le début de la récolte 2013, Pommes Qualité Québec a mis en ligne en septembre dernier un tout nouveau site Internet pour les consommateurs www.lapommeduquebec.ca. Le site est épuré et laisse place à la beauté des pommes rouges du Québec! On y retrouve, entre autres :

- Une présentation de nos principales variétés;
- Des recettes mettant en vedette les pommes du Québec;
- Une carte affichant les vergers d'autocueillette à travers le Québec;
- Des informations sur les bienfaits des pommes du Québec.

3. Site Web destiné à l'industrie
La Fédération mettra en ligne dans les prochaines semaines un tout nouveau site Internet www.fppq.ca. Ce site a été développé dans un souci de mieux répondre aux besoins de chacun des intervenants de l'industrie. On y retrouve donc des sections avec des contenus spécifiques pour chacun des intervenants suivants :

- Producteurs;
- Agents autorisés : emballeurs et acheteurs;
- Entrepositaires;
- Distribution;
- Hôtels, restaurants et institutions (HRI).

Orientations en 2014

En plus de finaliser le projet sur le positionnement qualité/valeur de Pommes Qualité Québec, qui prévoit un projet d'identification et d'évaluation des formats d'emballage les plus prometteurs, la Fédération travaillera en collaboration avec ses partenaires pour déployer le plan de communication de la filière. La Fédération va continuer à favoriser l'émergence d'une structure de coordination de l'industrie grâce aux ententes de mise en marché avec la distribution.

[4] www.gestiondelamarque.com

SÉCURITÉ DU REVENU

Assurance stabilisation des revenus agricoles
Au cours des dernières années, La Financière agricole du Québec a mis en place de nombreuses mesures de resserrement au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. La Fédération a analysé la situation afin de connaître l'impact de ces mesures sur les producteurs de pommes. Depuis 2007, le nombre d'adhérents au programme est en diminution, il est passé de 281 à 217 en 2012 (graphique 10). Les unités assurées suivent la même tendance que les unités produites.

Graphique 10. Volumes de pommes et nombre d'entreprises assurées au produit ASRA

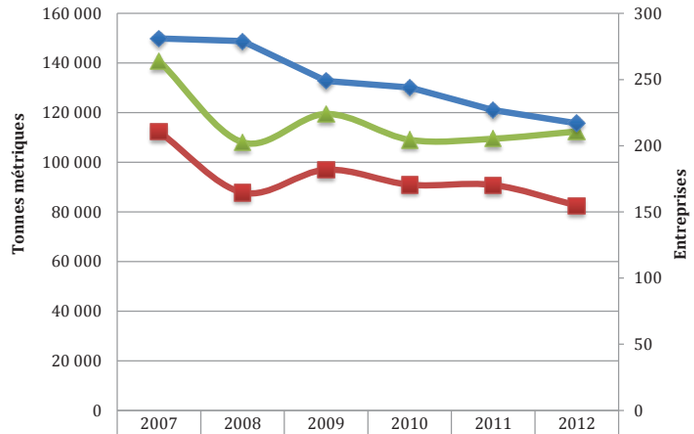

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Unités assurées (tonnes)	112 347	87 815	96 997	90 946	90 835	82 570
Unités produites (tonnes)	140 880	108 037	119 468	109 040	109 489	112 402
Nombre d'adhérents	281	279	249	244	227	217

Limite collective : 5 000 hectares
Valeur de la production moyenne (2007-2011) : 45,7 M $
Source : FADQ, ISQ

Pour leur part, les compensations brutes versées aux producteurs sont en diminution (graphique 11). Cette situation peut s'expliquer par deux facteurs principaux, soit les revenus du marché et les mesures de resserrement mises en place par La Financière agricole du Québec.

Plus particulièrement, ce sont l'annualisation et l'exclusion des prélevés en promotion, recherche et développement des coûts de production qui ont eu le plus d'impact sur le secteur pomicole (tableau 15).

Graphique 11. Évolution des compensations brutes versées au secteur pomicole

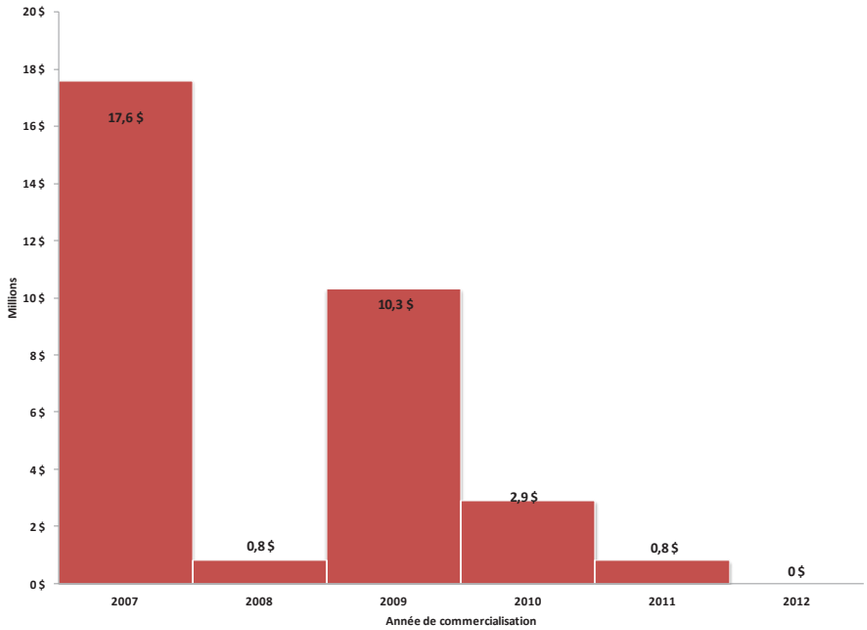

Source : FADQ

Tableau 15. Impact des mesures de resserrement de la FADQ sur le secteur pomicole

	Annualisation	Exclusion des prélevés PRD	Prix anormalement bas	Modulation de la cotisation
2010	1 861 764 $	635 745 $	s/o	10 557 $
2011	2 046 764 $	639 016 $	s/o	16 563 $

Source : FADQ

La Fédération est d'avis que pour assurer la pérennité des entreprises pomicoles, le programme ASRA devrait prendre en compte les éléments suivants :

- S'assurer qu'au niveau de l'annualisation, l'évaluation des rendements probables est conforme à la réalité des entreprises;
- Éviter d'introduire des évaluations théoriques de potentiel de vergers;
- Arrimer les Agri sur une base annuelle;
- Effectuer l'enquête du coût de production sur le « tel que vu »:
  - S'assurer de l'application d'un modèle de coût de production représentatif de la population cible et d'une situation normale;
  - Lorsqu'un secteur est en difficulté de façon récurrente: le « tel que vu » a une influence négative sur le coût de production;
- Réintroduire l'ensemble des prélevés PRD au coût de production;
- S'assurer que le programme d'adaptation permette au secteur pomicole d'améliorer sa compétitivité avant de subir un marché à la baisse.

PROGRAMME DE « MODERNISATION DES VERGERS D'ARBRES FRUITIERS AU QUÉBEC »

Volet replantation

Le programme original « Programme d'appui à la replantation des vergers de pommiers du Québec » a été annoncé en décembre 2006 par le ministre de l'Agriculture, M. Yvon Vallières, pour un montant de 12 M$. Malheureusement, le volet 1 : Replantation des vergers des pommiers a été légèrement modifié en 2008 sans tenir compte des demandes de la Fédération.

Le 1er avril 2011, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Pierre Corbeil, faisait état de certaines modifications demandées par la Fédération quant à l'instauration du programme de décembre 2006. Les trois principales modifications étaient:

- L'arrimage du programme de Modernisation des vergers d'arbres fruitiers au Québec avec celui de l'Assurance récolte mortalité hivernale, pour les parcelles en implantation pour une période de cinq ans;
- L'allégement de la clause concernant la destruction de deux hectares de pommiers standards pour un hectare de pommiers replantés par l'introduction d'une exemption pour les pommiers replantés qui sont de variétés Gala et Honeycrisp;
- Le report du dépôt final des projets du 1er janvier 2012 au 1er janvier 2013.

Faisant suite à l'AGA de 2013, la Fédération demandait l'obtention des données du nombre d'hectares qui ont été replantés depuis les modifications du programme en avril 2011. Le but de cette requête étant d'obtenir toutes les statistiques détaillées du programme, plus spécifiquement les sommes d'argent utilisées, les superficies arrachées et replantées, le type de cultivars arrachés replantés et le nombre d'arbres arrachés et replantés par année financière du MAPAQ. Le 12 juillet 2013 M. Bernard Verret, sous- ministre adjoint au MAPAQ, nous répondait qu'un représentant de la direction générale, responsable du programme de Modernisation des vergers d'arbres fruitiers au Québec, communiquerait sous peu avec nous. Au début du mois de septembre 2013, M. Mario Bourdeau rencontrait M. Bernard Verret pour connaître le moment où nous obtiendrions nos statistiques et serions contactés par le ministère, tel que décrit dans la lettre du mois de juillet. Le sous-ministre nous a référé à un des directeurs de son service. À deux reprises nous avons tenté de communiquer avec ce dernier qui nous a à son tour renvoyé à un autre sous ministre, M. Michel Bonneau, responsable de l'administration du programme. Le 11 novembre 2013, la Fédération a reçu la compilation des arbres et superficies arrachés et replantés pour l'année financière 2012-2013. Malheureusement, la demande visant à obtenir les crédits utilisés de l'enveloppe de 12 M$ depuis le début de ce programme n'a donné aucun résultat de la part du ministère. Présentement, certains fonctionnaires impliqués dans le dossier prétendent que les producteurs ne veulent pas du programme, mais ne se prononcent pas sur la raison d'un tel rejet de leur part. Pourquoi le programme d'arrachage a bien fonctionné et pas celui de la replantation? Nous entendons des commentaires des producteurs qui trouvent fort complexe l'adhésion à ce programme. La Fédération est convaincue que c'est le résultat d'une administration trop lourde et des paramètres qui ne répondent pas aux besoins des producteurs de pommes qui nuisent à leur adhésion.

Dans le tableau 16, nous vous résumons le nombre d'arbres et superficies arrachés et replantés depuis la saison 2010-2011. Il est important de se rappeler que les arbres arrachés lors de la saison 2010-2011 et antérieurement l'ont été suite aux discussions que le comité pommes du Conseil canadien de l'horticulture (CCH) a entrepris avec le gouvernement fédéral. Cette négociation a permis d'obtenir 4,6 M$ au bénéfice des producteurs des vergers d'arbres fruitiers du Québec.

Tableau 16. Nombre d'arbres arrachés et replantés depuis la saison 2010-2011

ARRACHAGE		
	Nombre d'arbres	Superficies (ha)
2010-2011		
Saison régulière	42 255	203,62
Blitz printanier	142 559	411,45
2011-2012	4 375	11,97
2012-2013	34 694	101,34
Total	**223 883**	**728,38**
REPLANTATION		
	Nombre d'arbres	Superficies (ha)
2010-2011	50 141	36,93
2011-2012	103 463	63,24
2012-2013	125 627	93,56
Total	**279 231**	**193,73**

La seule information sur l'utilisation des fonds en provenance du MAPAQ fait suite à des questions posées par des journalistes de La semaine verte et du Bulletin des agriculteurs.

L'information sur les montants engagés dans le cadre de ce programme donnée aux journalistes de La semaine verte en début de janvier 2013 est la suivante: « Depuis le début du programme, 1,6 M$ ont été engagés pour le volet 1. Cela ne tient pas compte des nouveaux projets qui arriveront d'ici la fin du programme ».

L'information donnée au Bulletin des agriculteurs en décembre 2012 est la suivante : 332 entreprises ont bénéficié du programme de Modernisation des vergers d'arbres fruitiers et se répartissent comme suit:

- 254 entreprises pour l'arrachage;
- 78 pour l'arrachage et la replantation.

Malheureusement, la Fédération des producteurs de pommes du Québec, qui représente l'ensemble des producteurs de pommes du Québec, n'a pas reçu l'information pertinente à sa demande sur l'utilisation des crédits associés à ce programme de la part des représentants du MAPAQ.

La Fédération a entamé les pourparlers avec le cabinet du ministre Gendron et le critique du parti de l'opposition à l'Agriculture pour examiner la possibilité de prolonger ce programme avec des modifications afin de s'assurer que l'argent qui lui est dédié serve au renouvellement des vergers de pommes du Québec. Les producteurs devront se prononcer sur une résolution lors de la présente assemblée.

CAHIER DES CHARGES EN PRODUCTION FRUITIÈRE INTÉGRÉE (PFI)

Un rappel des faits…
Lors de l'assemblée générale annuelle de janvier 2010, il avait été unanimement résolu de mettre en place une certification en production fruitière intégrée. La Fédération avait ainsi obtenu au printemps 2010 un financement de la part du Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA) pour le développement du cahier des charges en PFI. Par contre, en 2012, les producteurs réunis en assemblée générale annuelle ont décidé de retarder la mise en place de la certification en PFI, afin de donner aux producteurs de pommes le temps nécessaire pour implanter la salubrité à la ferme. Par contre, le développement du cahier des charges s'est poursuivi. Il est maintenant disponible sur le site Internet www.fppq.ca pour les entreprises pomicoles intéressées à implanter volontairement la PFI.

Parallèlement au développement du cahier des charges, le guide en production fruitière intégrée est actuellement en rédaction par les chercheurs et conseillers pomicoles. Il devrait être disponible en version électronique d'ici les prochaines semaines.

Une approche intégrée du verger à la table

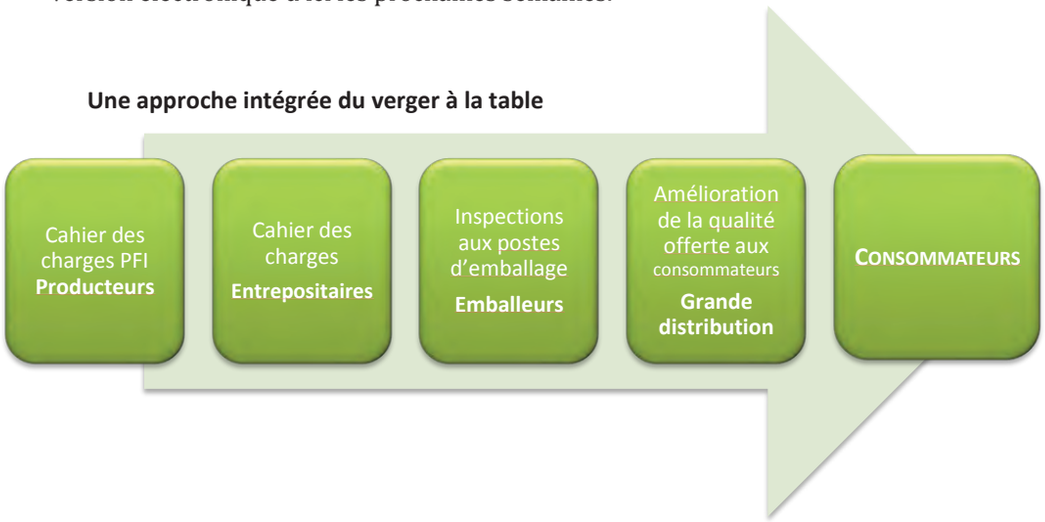

Une partie du financement de ce projet a été assurée par Agriculture et Agroalimentaire Canada, par l'entremise du Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA). Au Québec, la part destinée au secteur de la production agricole est gérée par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec.

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Agriculture and Agri-Food Canada

IMPLICATION AU NIVEAU CANADIEN

Faits saillants
La Fédération est toujours active au niveau canadien sur le groupe de travail de la pomme du Conseil canadien de l'horticulture (CCH) avec comme représentante M^{me} Stéphanie Levasseur.

Depuis plusieurs années, les organisations de producteurs discutent de la possibilité de créer une Agence nationale de promotion et de recherche pour les pommes. L'Ontario et le Québec se sont déjà positionnés en faveur de sa création. La Colombie-Britannique devrait tenir une consultation provinciale sur le sujet. Pour leur part, les producteurs de la Nouvelle-Écosse sont toujours réticents à sa mise en place. Une des recommandations d'une étude sur la compétitivité de l'industrie pomicole canadienne réalisée par le Centre George Morris est de mettre en place une telle agence, dirigée par l'industrie canadienne et axée sur le développement de l'industrie par l'innovation et les initiatives de mise en marché.

L'abrogation des normes de formats de contenants préoccupe toujours grandement la Fédération puisqu'elle aura un impact important sur le commerce interprovincial ou l'importation de pommes car elle touchera directement les exemptions ministérielles, qui ne seront plus nécessaires pour le commerce en vrac. Les exemptions ministérielles sont un outil de mise en marché efficace et nécessaire, puisqu'elles nécessitent une obligation de prouver une pénurie avant que des quantités importantes de pommes en vrac puissent être importées ou commercialisées interprovincialement. La Fédération, en collaboration avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec, l'UPA, le Conseil canadien de l'horticulture et d'autres secteurs touchés par cette mesure, continue à faire des représentations auprès du gouvernement fédéral afin de pouvoir conserver cet outil essentiel. C'est un dossier à suivre.

Dans le nouveau programme du gouvernement fédéral, Cultivons l'avenir II, les grappes agroscientifiques ont permis à l'industrie d'obtenir des fonds importants pour la recherche. Les projets dans le secteur pomicole qui ont été

acceptés et financés par le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique sont les suivants:

- L'optimisation des technologies d'entreposage pour améliorer l'efficacité, réduire la consommation énergétique, et améliorer la disponibilité de pommes canadiennes pour les marchés intérieurs et d'exportation (J. DeEll, OMAFRA);
- L'amélioration de l'entreposage des pommes grâce aux modèles prévisionnels (G. Bourgeois, AAC);
- Les performances de la Honeycrisp sur de nouveaux porte-greffes (J. Cline, Université de Guelph);
- Le contrôle biologique des maladies postrécolte (L. Nelson, UBC).

SALUBRITÉ À LA FERME (CANADAGAP)

Faits saillants

Après les compagnies Loblaw limitées, ce fut au tour de Metro d'annoncer au printemps dernier qu'il exigera une certification reconnue par l'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire (IMSA) pour tous ses fournisseurs de fruits et légumes à partir du **31 décembre 2013**.

Tableau 17. Analyse des audits horticoles CanadaGAP par Gestion Qualiterra inc. producteurs et producteurs-emballeurs de pommes au 19 novembre 2013

Type	Nombre d'entreprises auditées (tous les audits)	Note moyenne (tous les rapports)	Nombre d'entreprises en échec	Note moyenne des entreprises en échec	Nombre d'entreprises certifiées	Note moyenne des entreprises certifiées
Producteur	63	88,33% (pour 30 fermes)	6	70,45%	62	91,60%
Producteur-emballeur	12	95,06% (pour 9 entreprises)	0	--	12	95,06%
Total	75	**89,23%**	**8**	**72,14%**	**75**	**92,34%**

Source : Gestion Qualiterra

Ainsi, les emballeurs mais aussi les producteurs qui les fournissent doivent obtenir leur certification CanadaGAP. De nombreuses entreprises n'ont toujours pas de certification. Il pourrait devenir problématique pour eux d'assurer la mise en marché de leurs pommes destinées à l'état frais.

Le tableau 17 présente un portrait des entreprises pomicoles auditées par Gestion Qualiterra.

RECHERCHE

Soucieuse de contribuer à la revitalisation du secteur de la production par une amélioration de la productivité des entreprises pomicoles, la Fédération a poursuivi son implication au niveau de la recherche et du transfert technologique (tableau 18). Pour l'année financière 2012-2013, la Fédération a investi en argent près de 75 975 $* .

Tableau 18 - Projets de recherche et de transfert technologique appuyés financièrement par la Fédération pour l'année 2012-2013.

PROJETS	COLLABORATEURS	OBJECTIFS	RÉFÉRENCES	APPUIS FINANCIERS
Réseau d'essai de cultivars et porte-greffes de pommiers (RECUPOM)	FPPQ, MAPAQ, AAC, conseillers, PICO, CRAAQ.	**Vérifier l'adaptation à notre climat de nouveaux cultivars et porte-greffes de pommiers réputés prometteurs localement ou à l'étranger.**	agrireseau.qc.ca	MAPAQ AAC
Entente de contribution à l'IRDA pour les projets de recherche en PFI en pomiculture	IRDA, FPPQ.	**Soutenir des activités de recherche, développement et transfert en production fruitière intégrée au verger expérimental de St-Bruno.**	irda.qc.ca	
Un cahier des charges intégré pour l'optimisation de la qualité des pommes	FPPQ, AEPQ, conseillers, Gestion Qualiterra, IRDA, comité PFI.	**Développer un cahier des charges afin d'optimiser la qualité des pommes offertes aux consommateurs.**	fppq.ca	CDAQ
Guide de référence technique pour les pommes produites selon la PFI	IRDA, conseillers, MAPAQ, AAC.	**Produire un outil de référence clair et détaillé traitant de toutes les composantes de l'approche PFI avec emphase sur les aspects novateurs de l'approche, dont les pratiques innovantes qui permettront aux producteurs d'aller plus loin en termes d'environnement, de salubrité, de traçabilité et de qualité.**	fppq.ca	MAPAQ
Technologies postrécoltes de manipulation et d'entreposage de la pomme	Ministère de l'Ontario, CCH, FPPQ, OAG, BCFGA, NSFGA.	• **Déterminer les délais du développement du brunissement vasculaire durant la période d'entreposage, en relation avec les saisons de croissance et les données météo;** • **Évaluer les effets des manipulations postrécoltes, du 1-MCP et des différents régimes d'entreposage sur les qualités physiques et sensorielles des nouveaux cultivars;** • **Étudier les applications de diphénylamine en utilisant la technologie de thermonébulisation.**	fppq.ca	AAC

* Contribution en argent et en biens et servives.

Projet national sur la résistance à la tavelure	Ontario Apple Growers, CCH, FPPQ, NSFGA, BCFGA, MAPAQ, conseillers, IRDA.	• **Effectuer une enquête nationale sur la tavelure du pommier et l'oïdium pour déterminer le niveau de résistance aux strobilurines et les inhibiteurs de stérols dans les provinces productrices de pommes au Canada;** • **Développer l'expertise et les connaissances nécessaires afin de fournir un service pour les producteurs intéressés à avoir leurs vergers testés pour le développement de la résistance aux fongicides;** • **Sensibiliser les producteurs sur la façon d'échantillonner pour la résistance à la tavelure et à l'oïdium;** • **Mener une enquête auprès des producteurs afin de déterminer s'ils sont prêts à payer pour les tests de résistance et combien ils sont prêts à investir.**		AAC
Sélection génétique dans la pomme grâce aux marqueurs génétiques	Nova Scotia Agricultural College, CCH, AAC, OAG, FPPQ, NSFGA, BCFGA.	• **Jeter les bases pour le développement de cultivars de pommes améliorés par l'emploi d'outils modernes de la génomique.**		AAC
Performance technico-économique et agroenvironnementale des fermes pomicoles québécoises	IRDA, FPPQ, CECPA, conseillers	• **Établir un diagnostic précis de l'efficacité technique relative des entreprises pomicoles;** • **Déterminer les liens entre les performances techniques et agroenvironnementales de ces entreprises.**	fppq.ca	Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises (MAPAQ/AAC)

ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA SANTÉ

Prime-Vert – Équipements d'application des pesticides

Les producteurs de pommes ont grandement bénéficié du volet 11.2 du programme Prime-Vert du MAPAQ pour l'acquisition d'équipements d'application permettant de réduire les risques reliés aux pesticides. Ainsi, de 2009 à 2013, le programme a permis à 214 entreprises de s'en prévaloir.

Tableau 19. Nombre d'entreprises pomicoles ayant obtenu un appui financier pour l'achat d'un pulvérisateur tour.

	Producteurs	Hectares
Régions		
Montérégie	124	1 948
Laurentides	42	537
Capitale- Nationale	23	86
Chaudière-Appalaches	11	39
Estrie	6	37
Centre-du-Québec	5	147
Province	214	2 800

Le MAPAQ vient d'annoncer que le programme sera renouvelé pour la période de 2013 à 2018. L'aide financière sera de 70 % des coûts des projets jusqu'à un maximum de 5 000 $ par année et un maximum de 10 000 $ pour la durée du programme. Les équipements de réduction de la dérive des pesticides, de l'usage des pesticides et des équipements de gestion des eaux de rinçage du pulvérisateur seront admissibles au programme.

Projet de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail (IRSST)

Des chercheurs de l'IRSST travaillent actuellement sur une étude qui a pour objectif de documenter le risque lié à l'utilisation des pesticides chez les producteurs de pommes québécois en décrivant les contextes et les pratiques de travail, ainsi que l'utilisation d'équipements de protection individuelle. L'étude permettra de formuler des recommandations sur le choix et le port des équipements de protection individuelle, et ce, en tenant compte des contraintes de travail.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Pour que l'ensemble des producteurs soient toujours informés, plusieurs moyens de communication sont utilisés par la Fédération.

Lors de la dernière saison, la Fédération a publié six Bulletins aux pomiculteurs, un Bulletin spécial sur le babillard électronique et une édition spéciale sur la Mise en marché équitable. Ces bulletins ont été expédiés par courrier et sont accessibles sur le site Internet dans la section Actualité. Onze Bulletins express ont également été envoyés par courriel et télécopieur à tous les producteurs, contacts et agents autorisés inscrits. De plus, 20 communiqués ont été acheminés aux agents autorisés et divers organismes pour les aviser de tout changement, entre autres, au niveau des prix de la pomme à l'état frais ou transformée, des inventaires de pommes en entrepôt, des nouveaux agents autorisés, de changements en lien avec la Convention de mise en marché et autres modifications relatives à la mise en marché des pommes du Québec. Les communiqués sont disponibles sur le site Internet de la Fédération (www.fppq.ca) et sont transmis par courriel, télécopieur et par la poste. Par le biais du codaphone, il était également possible pour les producteurs et intervenants d'obtenir l'information sur les changements de prix.

D'autre part, la Fédération met à jour ses sites Internet régulièrement afin que les producteurs, intervenants et consommateurs aient accès aux plus récentes informations que ce soit au niveau de la mise en marché, de la recherche que de l'information générique sur la pomme.

MÉRITAS

MÉRITAS LOUIS-HÉBERT

À la mémoire de M. Louis Hébert, qui en 1617, apporte les premiers pommiers en Nouvelle-France. Depuis cette époque, la pomiculture n'a cessé de progresser au Québec. On trouvait en 1882 des variétés telles que Late Strawberry et Blue Permain. Le développement de nouvelles variétés mieux adaptées aux besoins du marché a vu le jour et a supplanté ces « Reines ».

Ce méritas est remis à un producteur, ou à un groupe de producteurs, qui a fait sa marque dans la production pomicole, qui s'est impliqué dans la mise en marché collective, qui dynamise et innove dans son secteur.

Commandité par : N.M Bartlett Inc.

Lauréat 2013 : Verger Cœur de Pomme SENC (M[me] Anne Laurendeau M. Éric St-Denis)

Légende : © Photo : Patrick Deslandes / Dans l'ordre habituel :

M. Mario Bourdeau, président de la Fédération des producteurs de pommes du Québec, M[me] Marie Bouillé, députée d'Iberville et présidente de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, M[me] Anne Laurendeau et M. Éric St-Denis (lauréats), M. François Jobin, N.M. Bartlett (partenaire).

MÉRITAS RÉVÉREND-PÈRE-LÉOPOLD

À la mémoire du Révérend Père Léopold Ortiz, né en 1884 et décédé en 1947. Il a été professeur d'arboriculture fruitière à l'Institut agricole d'Oka, la Trappe, Québec, et a écrit le premier traité français d'arboriculture fruitière concernant spécialement la province de Québec : « La Culture fruitière dans la province de Québec ». Ce dernier traite de la propagation des arbres et arbustes fruitiers cultivés dans la province de Québec, de la création d'un verger de pommes et de son entretien. Ce traité est dédié aux professeurs et élèves en agriculture ainsi qu'à tous les pomiculteurs.

Ce prix est remis à un intervenant qui a contribué de façon remarquable à la dynamique du secteur pomicole et à son développement.

Commandité par : A. Lassonde Inc.

Lauréat 2013 : M[me] Monique Audette, agr.

Légende : © Photo : Patrick Deslandes / Dans l'ordre habituel :

M. Mario Bourdeau, président de la Fédération des producteurs de pommes du Québec, M[me] Marie Bouillé, députée d'Iberville et présidente de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, M[me] Monique Audette (lauréate), M. Vincent Giasson, directeur agricole chez A. Lassonde inc. (partenaire).

LES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

Union des producteurs agricoles
ACIA – AAC – UPA
Colloque annuel AGRICarrières
Comité de coordination ASRA
Congrès UPA
Conseil général
Forum administratif
Groupe de suivi du comité CTAQ-UPA-RMAAQ
Journée de la rentrée
Journée des responsables en communication
Rencontre économistes – ASRA
Table de travail sur les contributions
Table des présidents et secrétaires des fédérations spécialisées
Table sur la sécurité des revenus et les outils financiers
UPA du futur

Recherche et développement
Comité du plan d'action concertée sur le feu bactérien
Comité PFI (IRDA/FPPQ)
Comité pomiculture du CRAAQ
Comité provincial sur la dérive des pesticides
Groupe d'experts en protection du pommier
Hortinove
Journée pomicole de St-Rémi
Journées annuelles sur la recherche et l'innovation technologique du Réseau-Pommier
Partenariat – biodiversité, connectivité et services écologique

Rencontres diverses
Assemblée générale du CQH
Assemblée générale annuelle de l'AQDFL (Association québécoise de la distribution de fruits & légumes)
Assemblée générale annuelle des Cidriculteurs artisans du Québec
Assemblée générale annuelle du CCH (Conseil canadien de l'horticulture)
Assemblée générale annuelle de Gestion Qualiterra
Assemblées générales annuelles des syndicats régionaux
Audition devant CAPERN (Livre vert) – La nouvelle politique bioalimentaire du Québec
Cocktail bénéfique UPA DI
Comité pomme CCH
Congrès mondial des agronomes – Palais des congrès à Québec
Coût de production avec le CECPA et la FADQ
Croplife
Défis et perspectives des distributeurs & des détaillants alimentaires
Financière agricole du Québec
Gala DUX
Mérite agricole
Rencontre à la RMAAQ
Rencontre avec l'ACIA
Semaine horticole et Soirée Méritas CQH (Conseil québécois de horticulture)
Tournoi de golf de l'AEPQ (Association des emballeurs de pommes du Québec)

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

AGA2013-01 DÉSENGAGEMENT D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA AU NIVEAU DE LA RECHERCHE

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en Assemblée générale annuelle de demander à la Fédération des producteurs de pommes du Québec et à l'UPA de faire pression auprès de AAC pour :

- Que le financement accordé à la recherche en agriculture soit maintenu afin de continuer à supporter l'innovation du secteur pour en assurer sa compétitivité et sa pérennité;
- Que le gouvernement accorde un appui matériel et financier aux organisations du milieu qui désirent récupérer les sites afin de pouvoir poursuivre les travaux de recherche;
- Qu'AAC maintienne les postes des scientifiques qui sont en lien direct avec les producteurs agricoles et qui leur permettent d'effectuer de la recherche sur des questions liées à la production primaire et à l'amélioration de la compétitivité du secteur.

Suivi :

Le 8 mai 2013, la Fédération a fait parvenir à M^me^ Suzanne Vinet, sous-ministre à AAC, une lettre ainsi que la résolution votée en assemblée sur le désengagement d'AAC au niveau de la recherche. On rappelle à M^me^ Vinet que la Fédération appuie les démarches d'Hortinove, un OBNL créé dans le but d'acquérir et mettre en valeur la station expérimentale de Frelighsburg. La Fédération demande l'appui du gouvernement afin de supporter l'initiative et d'assurer la cession de la Ferme à Hortinove. Le 7 juin 2013, la sous-ministre a répondu à la Fédération que le gouvernement devait suivre le processus de cession en fonction des politiques du Conseil du Trésor en matière de gestion des biens immobiliers. Elle invite Hortinove à présenter un plan d'affaires.

Le 1^er^ décembre 2013, la Fédération a fait parvenir une lettre au ministre Ritz afin de lui faire part des problématiques liées à la Ferme expérimentale de Frelighsburg. Les problèmes exposés concernent la cession de la Ferme, le maintien des infrastructures dans leur état actuel et l'absence de matériel roulant. La Fédération a mentionné au ministre qu'Hortinove était en discussion avec le gouvernement provincial afin que celui-ci facilite l'acquisition de la Ferme et qu'elle souhaitait que le ministre apporte le support nécessaire afin d'assurer une transition harmonieuse.

AGA2013-02 ABROGATION DES MESURES RÉGLEMENTAIRES RELATIVES AUX NORMES D'EMBALLAGE

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander à la Fédération des producteurs de pommes du Québec de faire pression auprès du gouvernement canadien, d'Agriculture Agroalimentaire Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour :

- Suspendre immédiatement la mise en place de l'abrogation des mesures réglementaires relatives aux normes d'emballage en attendant qu'une réelle étude d›impact sur l›ensemble de la filière agroalimentaire canadienne soit faite;
- Consulter les acteurs de la filière agroalimentaire canadienne après qu'une réelle étude d'impact soit effectuée dans le but d'échanger sur les résultats de celle-ci et de tenir compte des préoccupations du secteur agroalimentaire canadien;
- Mettre en place des mesures d'adaptation d'au moins 5 ans assujettis à des mesures d'aide aux différents secteurs touchés advenant que le résultat de la consultation soit favorable à l'abrogation de cette réglementation.

Suivi :

Suite aux pressions exercées par les différents groupes de producteurs à travers le Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a tenu une consultation nationale afin de connaître l'impact de l'abrogation des mesures réglementaires liées aux normes d'emballage sur les exemptions ministérielles. La Fédération des producteurs de pommes et l'Association des emballeurs de pommes du Québec ont rencontré les représentants de l'Agence le 14 juin 2013. Lors de cette rencontre, la Fédération et l'Association ont fait valoir l'importance des exemptions ministérielles afin d'assurer une mise en marché ordonnée des pommes au Canada. L'Agence canadienne doit déposer d'ici les prochaines semaines un rapport sur la consultation nationale effectuée auprès de l'industrie.

AGA2013-03 BRÛLURE BACTÉRIENNE

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander à la Fédération des producteurs de pommes du Québec d'intervenir auprès de la FADQ dans le but :

- D'éliminer l'article 43.1 du Programme d'assurance récolte qui fut introduit le 17 février 2011;
- De faire valoir l'importance que l'intervention à la streptomycine, ou tout autre produit homologué, doit être couverte par le programme plan B de l'assurance récolte quel que soit le niveau de couverture que le producteur prend dans le but de réduire une perte causée par un risque couvert par l'assurance tel que prévu par le Programme d'assurance récolte.

Auprès du MAPAQ dans le but :

- De s'assurer d'un suivi rigoureux de la Direction de la phytoprotection pour que l'ensemble des étapes soient réalisées à l'intérieur d'un délai de 3 mois, dans les vergers de pommiers et toute autre plante hôte, jusqu'à l'exécution des travaux par le MAPAQ en cas de négligence du propriétaire des pommiers ou toute autre plante hôte, à effectuer les travaux;
- De s'assurer qu'un suivi rigoureux soit rapidement effectué à la suite de plaintes de producteurs de pommes concernant des arbres fruitiers privés ou toute autre plante hôte;
- De rendre à déclaration obligatoire, la présence de brûlure bactérienne.

Suivi :

FADQ :
Une lettre et la résolution ont été transmises au vice-président aux assurances de la FADQ, M. Jean-François Brouard le 10 mai 2013, pour lui demander une rencontre afin de pouvoir discuter, entre autres, de la brûlure bactérienne. La rencontre avec M. Brouard a eu lieu le 13 juin dernier. Lors de cette rencontre, la problématique de la couverture à 80 % et plus pour l'éligibilité aux travaux urgents a été abordée. La Financière agricole s'est engagée à revoir cette problématique et explorer la possibilité de l'inclure au Plan A. Lors d'une rencontre technique le 4 novembre 2013, la problématique a une fois de plus été abordée avec les responsables de La Financière agricole. Les représentants de la FADQ doivent l'étudier et proposer par la suite des pistes de solutions à la Fédération.

MAPAQ :
Une lettre ainsi que la résolution ont été transmises au sous-ministre M. Michel Bonneau le 2 mai 2013 afin de lui demander que son ministère poursuive sa collaboration dans le dossier en assurant un suivi rigoureux dans le but de minimiser la propagation de cette maladie. La Fédération a de plus remercié le ministère pour l'élaboration et la mise en place du « Plan d'action concerté contre le feu bactérien en 2013 dans la région des Basses-Laurentides ».

AGA2013-04 PRÉSENCE DES AGRONOMES DANS LES VERGERS POUR UN SUIVI RAPPROCHÉ AUPRÈS DES PRODUCTEURS

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander à la Fédération des producteurs de pommes du Québec :

- D'intervenir auprès des instances gouvernementales de manière à assurer la présence permanente d'un expert qualifié dans la production pomicole, et ce, pour chacune des régions pomicoles du Québec, notamment pour la région des Laurentides qui souffre du manque d'une telle ressource.

Suivi:

Le 15 novembre 2012, une lettre a été transmise au directeur régional du MAPAQ dans la région des Laurentides, M. Michel Boisclair, afin de lui rappeler l'importance qu'un expert qualifié en production pomicole soit embauché rapidement. Le 3 décembre 2012, la Fédération a reçu une réponse de la part de M. Boisclair dans laquelle il spécifiait qu'il était à la recherche de solutions afin de répondre aux besoins du secteur. Lors d'une rencontre du comité de suivi du *Plan d'action concerté contre le feu bactérien* le 18 février 2013, la Fédération a demandé à M. Boisclair si les démarches d'embauche d'un expert avançaient. Le 6 mai 2013, une lettre lui a été transmise pour lui faire part de la résolution votée en assemblée générale annuelle et lui demander que son ministère prenne action rapidement. Le 4 décembre dernier, lors d'une rencontre avec des représentants du cabinet du ministre, la Fédération a réitéré sa demande pour que le MAPAQ engage un expert qualifié comme conseiller pomicole dans la région des Laurentides.

AGA2013-05 SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander à la Fédération des producteurs de pommes du Québec de faire pression auprès du gouvernement pour :

- Que le financement fasse partie intégrante des nouveaux programmes qui seront mis en place suite à l'entente Canda-Québec issue de « *Cultivons l'avenir II* » pour aider à supporter les producteurs horticoles dans le creusage d'étangs ou de puits artésiens.

Suivi:

Nous avons transmis la demande des producteurs de pommes aux représentants de l'UPA qui l'ont à leur tour acheminée aux représentants du MAPAQ. Faisant suite aux annonces des nouveaux programmes, ce volet n'a pas été retenu encore.

AGA2013-06 PROGRAMME DE MODERNISATION DES VERGERS D'ARBRES FRUITIERS AU QUÉBEC

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander à la Fédération des producteurs de pommes du Québec :

- D'accentuer la pression auprès du MAPAQ pour prolonger le programme de Modernisation des vergers d'arbres fruitiers au Québec pour l'utilisation optimale des sommes d›argent consacrées à ce programme grâce à un report de la date butoir de dépôt des projets au 1er janvier 2015 et la prolongation du programme jusqu'au 31 décembre 2016;
- De permettre à un producteur d'inscrire plus de 25 % de ces superficies au programme dans le but de mieux répondre aux nouvelles tendances de consommation.

Suivi:

Faisant suite à l'AGA de 2013, la Fédération demandait l'obtention des données du nombre d'hectares qui ont été replantés depuis les modifications du programme en avril 2011. Le but de cette requête étant d'obtenir toutes les statistiques détaillées du programme, plus spécifiquement les sommes d'argent utilisées, les superficies arrachées et replantées, le type de cultivars arrachés replantés et le nombre d'arbres arrachés et replantés par année financière du MAPAQ. Le 12 juillet 2013, M. Bernard Verret, sous-ministre adjoint au MAPAQ, nous répondait qu'un représentant de la direction générale, responsable du programme de Modernisation des vergers d'arbres fruitiers au Québec, communiquerait sous peu avec nous. Le 11 novembre 2013, la Fédération a reçu la compilation des arbres et superficies arrachés et replantés pour l'année financière 2012-2013. Malheureusement, la demande visant à obtenir les crédits utilisés de l'enveloppe de 12 M$ depuis le début de ce programme n'a donné aucun résultat de la part du Ministère. La Fédération est convaincue que c'est le résultat d'une administration trop lourde et des paramètres qui ne répondent pas aux besoins des producteurs de pommes qui nuisent à leur adhésion.

Malheureusement, la Fédération des producteurs de pommes du Québec, qui représente l'ensemble des producteurs de pommes du Québec, n'a pas reçu l'information pertinente à sa demande sur l'utilisation des crédits associés à ce programme de la part des représentants du MAPAQ.

La Fédération a entamé les pourparlers avec le cabinet du ministre Gendron et le critique du parti de l'opposition à l'Agriculture pour examiner la possibilité de prolonger ce programme avec des modifications afin de s'assurer que l'argent qui lui est dédié serve au renouvellement des vergers de pommes du Québec.

AGA2013-07 MISE À L'ESSAI DE PORTE-GREFFES RÉSISTANTS AU FEU BACTÉRIEN NOTAMMENT LA SÉRIE GENEVA

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander a la Fédération de demander au MAPAQ et au CRAAQ de mettre ces porte-greffes à l'essai pour en valider leur performance en sol québécois afin de pouvoir les recommander aux producteurs de pommes du Québec.

Suivi:

La résolution a été transmise au comité de gestion du Réseau d'essai de cultivars et porte-greffes de pommiers (RECUPOM) le 15 avril 2013. Le RECUPOM a déjà adressé la problématique. Les porte-greffes de la série Geneva et Vineland résistants à la brûlure bactérienne seront introduits dans le niveau 1 (Ferme expérimentale de Frelighsburg) du Réseau en 2014.

AGA2013-08 MÉCANISME DE MISE EN MARCHÉ ÉQUITABLE

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander de modifier le Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec et/ou le Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec en y ajoutant les éléments suivants :

- La mise en place d'un nouveau frais de mise en marché ou contribution spéciale de 0,35 $ par minot de pommes de variétés tardives destinées à la mise en marché à l'état frais, à la récolte ou réfrigérées, avant classement, et ce, dans le but de compenser, s'il y a lieu, les pommes entreposées en chambre à atmosphère contrôlée destinées à l'état frais, avant classement;

- Le nouveau fonds de mise en marché ou contribution spéciale a une comptabilité distincte de ceux existants;

- Quelle que soit la solution retenue, que le solde de ce fonds distinct soit redistribué annuellement aux producteurs, et ce au prorata des minots de pommes sur lesquels tels frais ou contributions ont été payés;

- La déclaration d'inventaire est obligatoire pour avoir droit à la compensation et à la redistribution.

Suivi:

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a tenu trois journées d'audiences publiques afin de recevoir les observations de tous les intéressés au projet de mise en marché équitable soit les 12 avril, 25 avril et 31 mai 2013.

La Fédération a exposé, lors de ces trois jours, la décision prise par plus de 56 % des producteurs lors de l'assemblée générale extraordinaire de juin 2012 et de l'assemblée générale annuelle de janvier 2013.

Le 25 juillet 2013, la Régie a rendu sa décision (nº 10081) qui est disponible sur le site www.rmaaq.gouv.qc.ca. Elle a décidé de **refuser les trois demandes** qui lui étaient soumises soit :

- D'approuver le Règlement modifiant le Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec (si frais de mise en marché);

- D'approuver le Règlement modifiant le Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec et le Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de pommes (si contribution spéciale);

- De tenir un référendum sur le projet de mise en marché équitable de la pomme (demande des opposants).

Le 14 août 2013, les administrateurs ont pris connaissance de la décision de la Régie des marchés agricoles et alimentaires et ont fait part de leur désappointement face à la décision rendue.

LES SYNDICATS RÉGIONAUX – SAISON 2013-2014

Laurentides	Sud-ouest de Montréal	Missisquoi Estrie	Vallée Montérégienne	Québec
Secrétaire : **Luc Fuoco** 15, chemin de la Grande-Côte Bureau 200 St-Eustache, Québec J7P 5L3 ✆ 450 472-0440, poste 226	*Secrétaire :* **Jean Dumont** 3800, boul. Casavant ouest St-Hyacinthe, Québec J2S 8E3 ✆ 450 774-9154, poste 5213	*Secrétaire :* **Jean Dumont** 3800, boul. Casavant ouest St-Hyacinthe, Québec J2S 8E3 ✆ 450 774-9154, poste 5213	*Secrétaire :* **Jean Dumont** 3800, boul. Casavant ouest St-Hyacinthe, Québec J2S 8E3 ✆ 450 774-9154, poste 5213	*Secrétaire :* **Nadia Forget** 5185, rue Rideau Québec, Québec G2E 5S2 ✆ 418 872-0770, poste 209
Éric St-Denis (P) ✆ 450 479-1932	**Mario Bourdeau (P)** ✆ 450 247-2413	**Stéphanie Levasseur (P)** ✆ 450 298-1324	**Robert Babeu (P)** ✆ 450 469-2427	**François Turcotte (P)** ✆ 418 829-3695
Éric Rochon (VP) ✆ 450 258-4989	**Gérald Lussier (VP)** ✆ 450 827-2718	**Monique Audette (1ère VP)** ✆ 450 295-3520	**Yvan Duchesne (VP)** ✆ 450 460-2858	**François Blouin (VP)** ✆ 418 829-2639
Jean-Marc Rochon ✆ 514 754-4907	**Peter Ednie** ✆ 450 827-2469	**Paul-Martin Roy (2e VP)** ✆ 450 295-2306	**Luc Tremblay (Exécutif)** ✆ 450 347-6336	**Sylvain Caouette** ✆ 418 247-7973
Alexandre Simard ✆ 450 623-0687	**Gilles McKenzie** ✆ 450 827-2841	**Benoit Caron** ✆ 450 298-5275	**Marcel Mailloux** ✆ 450 372-1492	**Denis Maltais** ✆ 418 886-2539
Marc Vincent ✆ 450 735-4172	**Tim Petch** ✆ 450 247-3414	**Jonathan Rodrigue** ✆ 450 298-5275, poste 29	**Francis-Hugues Lavoie** ✆ 450 578-6244	**Dany Hébert** ✆ 418 822-1649
		Luc Vincent ✆ 450 295-3520		

Légende :
P : Président
VP : Vice-président

Cette liste a été mise à jour suite aux AGA des syndicats régionaux tenues en novembre et décembre 2013.